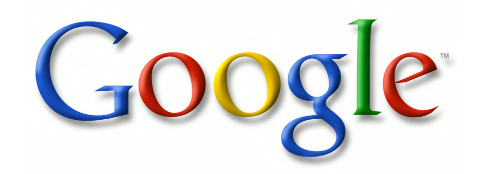
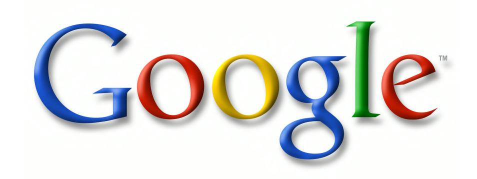
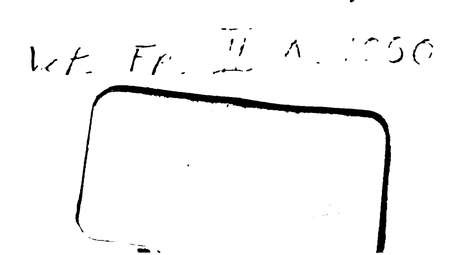


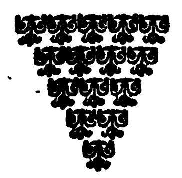



TAYLOR · INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



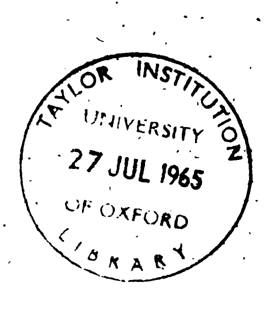
ECLAIRCISSEMENT
SUR
L'ORDONNANCE
ET
L'INSTRUCTION PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVEQUE
DUC DE CAMBRAI,
PRINCE DU SAINT EMPIRE
Au Clergé & au Peuple de son Diocese.

Portant condamnation d'un Imprimé intitulé CAS DE CONSCIENCE. Proposé par un Confesseur de Province touchant un Ecclesiastique qui est sous sa conduite, & resolu par plusieurs Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris.



M. D. CC. IV.

e



TABLE

On avertit que les citations qui sont ici tirées de l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Cambrai, sont faites sur la premiere Edition. On n'avoit pas encore alors la seconde où il y a quelques changemens.

ECLAIRCISSEMENT SUR L'ORDONNANCE DE M. L'ARCHEVEQUE DE CAMBRAI.

Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. Rom. XII. 3.

LA cause que M. l'Archevêque de Cambrai entreprend de défendre dans son Ordonnance est certainement la bonne cause. L'intention qu'il paroît avoir euë en composant & en publiant cet Ecrit, ne doit être suspecte à personne : il y auroit peu de charité à luy en attribuer une qui ne fût pas droite.

Quelque bien-sceance qu'il y eût pour lui à demeurer dans le silence, comme il témoigne lui-même qu'il eut souhaité de le pouvoir faire, on ne peut disconvenir qu'en qualité de Pasteur chargé de l'instruction d'un grand peuple, il ne soit en droit de parler & d'écrire, quand il le juge necessaire ; & que dans les

Pag. 251. *de l'Ord.*

 cir-

circonstances particulieres du temps & du lieu [illegible] ; outre que par rapport à son Ministere, il lui étoit d'une obligation [illegible] plus pressante d'élever sa voix au milieu de son Troupeau; car c'est precisement à son Troupeau qu'il a parlé, n'aiant pas même voulu [illegible] qu'on demandât de sa part un Privilege pour rendre son Ordonnance publique dans le Roiaume, persuadé que devant Dieu il lui suffisoit de mettre à couvert ceux qui sont commis à sa vigilance & à ses soins.

Je sçai bien qu'il y a des gens qui auroient voulu qu'il s'expliquât en moins de paroles, & qu'il laissât à d'autres la commission d'ecrire si amplement, & peut-être si hardiment, pouvant bien croire que tout ce qui paroîtroit de lui feroit du chemin, & ne s'arrêteroit pas dans les limites du Diocese de Cambrai, & devant sentir en même temps qu'il avoit plus à ménager qu'un autre là dessus; parce qu'indubitablement on seroit plus porté à observer ses sentimens & ses demarches, à les examiner, à les critiquer : mais ceux qui parlent de la sorte doivent craindre aussi qu'on ne leur impute à leur tour d'incidenter peut-être un peu mal à propos, & de ne pas s'élever assez genereusement au dessus de certaines delicatesses excessives pour aller droit au bien de la verité, & à l'avantage de l'Eglise.

De

De plus M. l'Archevêque de Cambrai en établissant, comme il fait, l'authorité de l'Eglise pour juger des textes, & pour condamner tout ce qui est opposé à la saine doctrine ; donne lieu de croire qu'il est bien éloigné de trouver à redire à la condamnation qui a été faite du livre des Maximes des Saints ; ce qu'on ne peut nier qui ne soit tres-loüable.

Ainsi à prendre la chose en gros, l'Ordonnance du côté de son Auteur ne doit nullement être réjettée ; & supposé qu'elle soit utile à l'Eglise, il n'y a aucun vrai fidele qui ne doive se faire un plaisir de la recevoir.

Reste à considerer si tout ce que M. de Cambrai y dit est selon les regles d'une exacte Theologie ; si la fin qu'il s'y propose étant bonne, les moïens qu'il prend pour y arriver sont convenables : si ces raisonnemens sont justes : si ces preuves sont concluantes ; en un mot, s'il défend la verité par la verité.

I.

A Dieu ne plaise qu'on entre dans cet examen & dans cet éclaircissement avec un zele mordant & amer, & qu'on y soit porté par un desir secret de favoriser, en quelque maniere que ce soit, les Defenseurs de Jansenius. On y entre uniquement pour l'interêt de la verité, I. *Motifs de cet eclaircissement.*

 1. afin

1. Afin que si dans l'Ordonnance de M. de Cambrai il y a quelque chose qui ait besoin d'être rectifié, le reste qui en est comme le bon grain ne soit pas perdu; 2. afin que les Protecteurs de Jansenius ne se prévalent pas des endroits foibles qu'ils pourroient y trouver, pour éluder ce qu'il y auroit de plus fort contre eux; 3. afin que les Protestans ne viennent pas de nouveau insulter à l'Eglise Catholique, comme si ces Defenseurs ne sçavoient jamais demeurer dans des justes bornes, ni observer ce precepte de saint Paul: *Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*: pour ne rien dire ici des consequences plus dangereuses que les ennemis de l'Eglise pourroient tirer des principes que M. de Cambrai établit.

Rom. XII. 3.

II.

II. *M. l'Archeveque de Cambrai place l'état de la Qustion où il n'est pas. Pag. 8.*

Il commence par expliquer le veritable état de la Question dont il s'agit dans l'affaire de Jansenius; & aprés avoir écarté en detail tous les degrez, où il ne croit pas que la Question consiste, il s'arrête & conclud ainsi: *Il est question de ce qui est dogmatique & essentiel à la conservation du dépôst; sçavoir si ce texte du livre de Jansenius contredit ou ne contredit pas la doctrine revelée: s'il nourrit les fideles par les paroles de la Foi, ou s'il les empoisonne par le venin de l'heresie?*

se? Et ensuite il tâche de rappeler tout à la question de Droit, & d'anéantir celle de Fait, comme inutile, mal fondée, & propre à faire renaître les contestations jusqu'à l'infini: *La bonne foi demande donc*, dit-il, *que le principal écrivain du parti avoue aussi que malgré les questions de Fait qui renaîtroient à l'infini sur ces deux textes*, celui des cinq Propositions & celui du Livre de Jansenius, *pour la valeur actuelle de chaque terme*, *l'hereticité du texte de Jansenius pris en lui-même & dans son propre sens, n'est pas moins la question de Droit, que l'hereticité du texte des Propositions.* Pag. 14.

M. de Cambrai dans le fond peut avoir raison, puisqu'absolument parlant on pourroit tout rappeller à une question de Droit: mais peut-être auroit-il mieux fait de s'accommoder à l'infirmité des malades qu'il veut guerir, & de descendre par une condescendence charitable jusqu'à eux, en faisant consister comme eux l'état de la question à sçavoir si l'Eglise, qui, de leur aveu, a droit de condamner les cinq Propositions dans le sens propre & naturel qu'elles presentent d'abord à l'esprit, a droit aussi de dire que ces mêmes Propositions, & selon le même sens, sont renfermées dans le Livre de Jansenius; & consequemment si elle a droit d'obliger tous les fideles à le croire ainsi? Pourquoi craindre d'attaquer l'ennemi de front, quand

 on

on est seur de le pouvoir vaincre ? Pourquoi ne pas admettre la Question de Fait, puisqu'il est vrai qu'on peut la faire, & que veritablement elle a été faite, lors sur tout qu'on a dequoi reduire quiconque prétendra s'y retirer & s'y mettre à couvert comme dans une espece de retranchement ?

Pag. 14. Mais, dit M. de Cambrai, *on peut faire sur le Texte des cinq Propositions les mêmes Questions de Fait grammatical ; pour la valeur actuelle de chaque terme, qu'on peut faire sur le livre entier. Or malgré ces Questions de Fait communes* au texte des Propositions & au livre de Jansenius ; *le principal Ecrivain du parti avoue que l'hereticité du texte des Propositions en elles mêmes & dans leur propre sens est la question de Droit.* Il est vrai. Mais cet Ecrivain répondra que la difference est grande entre les deux textes : Que tout le monde convient du sens litteral & grammatical des cinq Propositions, & que tout le monde ne convient pas de même du sens litteral & grammatical du Livre de Jansenius ; & qu'ainsi, de ce qu'on institue une question de Fait sur le texte du Livre, & non pas sur celui des Propositions, ce n'est pas qu'on ne pût en instituer également sur tous les deux : mais c'est qu'il y a raison d'en instituer sur le Livre qui est obscur, & non pas sur les Propositions qui sont claires.

III. M. de

III.

M. de Cambrai pour pousser ses adversaires fait une comparaison entre les textes courts & les textes longs, & montre que l'Eglise a l'autorité de juger des uns comme des autres. Cette comparaison a quelque chose de bon, & est assez propre à éclaircir sa pensée ; mais il faut avoüer neanmoins qu'il y a encore là quelque chose qui cloche ; & qu'afin qu'il ne manquât rien à la justesse de la comparaison, il faudroit que les textes longs fussent mauvais & condamnables dans toute leur étenduë, comme le sont les textes courts ; qu'ils fussent clairs & intelligibles, comme le sont les textes courts ; qu'ils fussent fixes & précis comme le sont les textes courts. Une Proposition n'a ordinairement qu'un sens litteral, naturel & qui se presente d'abord ou si elle renferme de l'équivoque, il est aisé de determiner en quel sens l'Eglise veut qu'on la prenne : mais il n'en est pas de même d'un livre, qui avec quelques erreurs comprend un grand nombre de veritez. L'intention de l'Eglise, quand elle condamne un Livre que M. de Cambrai appelle en son langage un texte long, ce n'est pas de condamner les veritez qui y sont renfermées, comme si d'un bout à l'autre ce Livre ne contenoit que des faussetez & des erreurs : mais

III. Comparaison peu juste entre les textes courts & les textes longs.

mais il suffit qu'il y ait quelques Propositions mauvaises ou dangereuses, tout le reste est sacrifié à la seureté des fideles.

Ainsi pour ôter tout sujet de plainte & d'altercation sur la comparaison des textes cours & des textes longs, M: de Cambrai devoit ajoûter qu'il supposoit que le texte long dont il entendoit parler, auroit précisement les mêmes qualitez que le texte court; pour être également condamnable : c'est à dire, que ces deux textes seroient mauvais également dans toute leur étenduë : qu'ils seroient également clairs, ou également obscurs : qu'ils seroient également précis ou également vagues & ambarassez : car de vouloir comparer un texte mauvais dans toute son étenduë avec un texte qui n'est mauvais qu'en partie : un texte clairement mauvais avec un texte qui n'est mauvais qu'obscurement : un texte précis qu'on tient sous ses yeux, sous sa main & dans son esprit avec un texte vague & ambarassé; & qui, pour ainsi dire, vous échape : un texte enfin dont personne ne conteste le sens avec un texte dont le sens est contesté par plusieurs pesonnes, c'est assurément ce qui n'est pas juste.

IV.

Mais ce qui est renfermé dans l'article quatriéme de son Ordonnance, & qui de-là se répand sur la suite de l'ouvrage est bien d'une autre importance. M. de Cambrai y traite de l'infaillibilité de l'Eglise pour juger du sens des textes. S'il n'enseignoit autre chose sinon que l'Eglise, en vertu de la promesse de Jesus-Christ, a une infaillibilité doctrinale, qui va à conserver dans son sein l'integrité du dépost de la Foy par l'autorité qu'elle a de juger, sans jamais se pouvoir tromper, que la signification litterale d'un texte qui lui est connuë par une intelligence naturelle, est conforme ou contraire à la revelation, il auroit raison, & personne ne pourroit legitimement lui contredire : mais s'il ajoûte à cette premiere infaillibilité une autre infaillibilité litterale, & pour ainsi parler, *grammaticale*, fondée sur la même promesse de J.C. qui rende l'Eglise non plus seulement infaillible dans les dogmes de la Foi, mais infaillible aussi, & d'une infaillibilité également absoluë & également promise sur le sens litteral & grammatical des textes, il faut l'avoüer simplement & ingenûment, il paroît qu'il a passé les bornes & qu'il s'est trompé. En cela une seconde fois à plaindre, d'avoir excedé dans la Foi, comme il avoit excedé dans la

IV. *M. l'Archevêque de Cambrai établit une infaillibilité grammaticale dont l'examen est le principal point de cet éclaircissemēt.*

Charité, par un trop grand zele de perfection.

Or quelque desir qu'on eût de défendre & de justifier M. l'Archevêque de Cambrai ; il est comme impossible de ne pas reconnoître qu'il établit de toutes ses forces l'infaillibilité litterale & grammaticale. Voici ses paroles.

Pag. 26. & 27. *Pour poser le principal fondement de l'autorité de l'Eglise, nous le trouvons dans les paroles de Jesus-Christ*, allez, *dit-il*, enseignez toutes les Nations. . . . & voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siecle. *Il est manifeste que le corps des Pasteurs ne peut enseigner toutes les Nations qu'en remplissant les deux fonctions essentielles que saint Paul leur marque : l'une est de garder la forme des paroles saines, l'autre est d'éviter la nouveauté profane de paroles. Tous les Catholiques conviennent qu'il promet par ces paroles une presence de secours pour empêcher que l'Eglise n'enseigne mal : c'est comme s'il disoit, & voilà que je suis tous les jours avec vous enseignant toute verité, suivant la signification propre & naturelle des paroles.*

Pag. 29. *L'Eglise en se trompant sur la signification propre des termes, se tromperoit inévitablement sur le fond des dogmes.*

Pag. 32. *C'est l'Epouse qui parle par la bouche de l'Epoux. Qui entend l'Epouse entend l'Epoux. Ni l'un ni l'autre ne donne jamais aucune parole que dans son sens propre & naturel.*

Re-

Remarquez encore, mes trés chers Freres, que le Commandement d'enseigner toutes les Nations n'est pas seulement un commandement de bien penser, mais encore un commandement de bien parler, en parlant en termes propres suivant les regles de la Grammaire. L'Eglise en se trompant sur les regles de la Grammaire, tromperoit toutes les Nations sur les regles de la Foi. Pag. 35.

En vain on allegue que l'Eglise se ne trompant sur les sens des textes ne se trompe que sur des regles de Grammaire qui ne sont point revelées de Dieu, ni par consequent l'objet de nôtre Foi: Eh qu'importe au corps des fideles que l'Eglise pense toujours bien, si elle parle & enseigne mal? Pag. 42.

Encore une fois, le sens revelé ne peut être transmis que par la parole prise dans sa signification propre & naturelle. Ainsi la promesse ne peut être serieuse & digne des bontez de Dieu, qu'autant qu'elle nous assure que l'Eglise ne se trompera jamais dans le choix des paroles qui transmettent le sens revelé, & dans la condamnation de toute parole qui le corrompt au lieu de le transmettre. Pag. 42.

Nous avouons que l'Eglise est specialement assistée du Saint Esprit selon sa promesse, pour ne se tromper point sur les regles de la Grammaire par raport à tous les textes qu'elle a besoin d'interpreter & de qualifier pour garder le depost. Pag. 58.

L'Eglise examine les textes, & s'assure en vertu des promesses qu'elle les entend dans leur sens propre & naturel. Pag. 42.

Il

Pag. 47. *Il est donc clair comme le jour, que l'Eglise ne sçauroit garder le depost par le S. Esprit, ni enseigner de maniere que Jesus-Christ enseigne tous les jours avec elle, ni empêcher que les portes de l'enfer ne prévalent contre ses soins, à moins qu'elle ne soit soutenuë tous les jours par le S. Esprit pour entendre les textes dans leur vrai sens & pour discerner ceux qui peuvent servir de symboles, d'avec ceux qui meritent d'être anathematisez dans des Canons.*

Par cette multitude de passages on voit manifestement que M. de Cambrai prétend établir dans l'Eglise une infaillibilité litterale & gramaticale, revelée & fondée sur la promesse de Jesus-Christ; en quoi sans doute il est allé plus loin que tous les autres Evêques qui ont traité avant lui le même sujet : plus loin même que M. l'Evêque de Chartres, qui malgré toute l'ardeur de son zele contre les defenseurs de Jansenius, a crû prudemment, selon l'avis de ses Confreres, & en suivant l'exemple sage que M. le Cardinal de Noailles luy avoit donné, devoir se moderer sur cet article & se contenter de dire que les jugemens de l'Eglise sont souverains en cette matiere, sans avancer qu'ils sont infaillibles, même sur les regles de la Grammaire, d'une infaillibilité promise dans les divines Ecritures.

On peut donc regarder M. l'Archevêque de Cambrai comme un Prelat intrepide qui rompt la glace; & considerer son

Systé-

sisteme de l'infaillibilité grammaticale comme un sisteme nouveau qui n'a rien de solide, & qui pousse la foi au-delà des bornes.

V.

V. *Quatre raisons contre l'infaillibilité grammaticale.*

On le verra dans les quatres genres de preuves dont on va se servir pour montrer que son infaillibilité grammaticale, qu'il croit renfermée dans la promesse de Jesus-Christ, est insoûtenable.

1. Parce que cette infaillibilité est inconnuë à toute l'antiquité Ecclesiastique, qu'elle ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, & qu'en effet M. de Cambrai n'en apporte aucune preuve legitime.

2. Parce qu'une infaillibilité grammaticale divine n'est point necessaire pour conserver le depost de la foi; & qu'il est faux que la promesse de Jesus-Christ pour la conservation de la foi & de l'Eglise, ne fût sans cela *ni serieuse, ni digne des bontez de Dieu*. Pag. 47.

3. Parce que l'infaillibité grammaticale dans les Pasteurs qui parleroient, devient inutile sans une infaillibilité d'intelligence dans les peuples qui les entendroient; & que M. de Cambrai n'a pas établi cette seconde infaillibilité, ni qu'on ne croit pas qu'il voulût entreprendre de l'établir.

4. Parce que l'infaillibilité grammaticale, au moins dans la prédication de l'Evangile

gile, est inexpliquable & impraticable sans une miracle visible, qui depuis le don des langues n'a point encore paru dans le monde, & sur lequel au contraire on a des témoignages tout opposez.

VI.

VI. *En quoi consiste l'infaillibilité grammaticale de Mr. de Cambrai*

Pour donner à ces quatre preuves toute la clarté & toute la force qu'elles sont capables de recevoir, le bon ordre demande qu'avant que de les raporter en particulier, nous prenions une juste idée de ce que M. l'Archevêque de Cambrai entend par son infaillibité grammaticale. Et d'abord on veut bien s'abstenir de lui faire aucun reproche de ce qu'avec la facilité qu'il a d'écrire, il ne se met pas toujours assez en peine de donner à ses lecteurs des notions fixes & précises de ce qu'il veut dire : car il faut avoüer qu'autant que l'on est assuré par toute la suite de son Ordonnance, que son dessein est de faire passer pour un point de foi l'infaillibilité grammaticale, puisqu'il la renferme formellement dans la promesse de Jesus-Christ ; autant trouve-t'on de difficulté à concevoir ce qu'il entend par là, & en quoi précisément il fait consister cette infaillibilité prétenduë.

Il seroit de son interest de ne pas s'exposer ainsi à se faire attribuer des sentimens desagréables par des esprits ou trop sub-

ſimples, ou moins prevenus qu'il ne faudroit en ſa faveur, qui prendroient ſes expreſſions au pied de la lettre, comme il ſemble qu'on eſt en droit de les prendre dans une inſtruction dogmatique, où tout doit être écrit avec la derniere exactitude.

Les paſſages qu'il a répandus ſur cela dans ſon Ordonnance, ne peuvent avoir que trois ſens. Le premier, que l'Egliſe attentive à toutes les regles de la Grammaire, non ſeulement ne s'en écarte jamais; mais qu'aſſiſtée même ſpecialement pour cela par le S. Eſprit, elle ne peut jamais s'en écarter.

Remarquez encore, dit-il, *mes tres chers freres, que le commandement d'enſeigner toutes les nations n'eſt pas ſeulement un commandement de bien penſer, mais encore un commandement de bien parler: car on n'enſeigne qu'en parlant, & en parlant en termes propres ſuivant les regles de la Grammaire.* Commandement auquel eſt attachée en termes exprès la promeſſe d'un ſecours ſpecial: car *c'eſt comme ſi Jeſus Chriſt diſoit*, ajoûte M. de Cambrai: *Et voilà que je ſuis tous les jours avec vous enſeignant toute verité ſuivant la ſignification propre & naturelle des paroles.* Qui n'y ſeroit pris? Et qui ne croiroit que M. de Cambrai veut que l'Egliſe ſoit infaillible dans les regles de la Grammaire? Mais on lui doit faire la juſtice, ſans grand effort, d'avoir meilleure opinion de lui, & de p. 35.

pen-

penser qu'il n'a pas oublié ce qu'il a appris dans les Classes, & qui y est passé comme en proverbe : Que l'Eglise méprise souvent toutes les loix & toutes les regles de la Grammaire : *Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit* ; Et ce que lui-même a vû cent & cent fois de ses propres yeux que dans les Decrets, les décisions, les Canons, & jusques dans la sainte Ecriture, on trouve des termes impropres, des barbarismes, des constructions negligées, & quelque fois même des solécismes ; l'esprit de Dieu plus sage que toute la sagesse du siecle, aiant jugé à propos de fouler aux pieds en mille rencontres la vaine éloquence dont le monde étoit idolâtre ; & de traiter de petitesse indigne l'assujettissement servile à un choix & à un arrangement de mots qui dans Athenes & dans Rome faisoit tous les jours le sujet de mille disputes.

Le second sens qu'on peut donner aux paroles de l'Ordonnance de M. de Cambrai, c'est que l'Eglise ne parle jamais figurément, qu'elle ne se sert jamais de métaphores, encore moins d'amphibologies & d'expressions qui puissent avoir deux
P. 32. sens. *C'est l'Epoux*, dit-il, *qui parle par la bouche de l'Epouse : qui entend l'Epouse entend l'Epoux : ni l'un ni l'autre ne donne jamais aucune parole que dans son sens propre*
P. 35. *& naturel. C'est sur le sens propre & naturel des paroles du corps des Pasteurs que le corps des fideles peut regler sa croyance.*

Autre

Autre justice qu'on veut bien encore lui faire de ne pas croire qu'il ait voulu dire ce que ses paroles disent en effet, si on les prend dans leurs sens propre & naturel : Que Jesus-Christ ni l'Eglise ne parlent jamais en termes figurez : car il sçait trop bien que rien n'est plus ordinaire que de trouver dans le langage du S. Esprit & de l'Eglise des expressions metaphoriques, & des figures aussi delicates & aussi vives que chez les plus fameux Orateurs Grecs & Latins : Que quand il est dit dans la Genese, „ que Dieu en voiant combien les hommes „ s'étoient pervertis, il se repentit de les „ avoir faits, & qu'il fut touché d'une dou- „ leur qui le penetra jusqu'au fond du „ cœur : *Tactus dolore cordis intrinsecus.* Il faut bien se garder de prendre ces paroles dans leur sens propre & naturel comme si Dieu qui est immuable, & qui est le centre de toute joye & de toute beatitude, étoit capable d'éprouver comme nous les mouvemens de la tristesse & du repentir. Que quand Jesus-Christ est appellé „ le Lion de la Tribu de Juda : *Vicit Leo de Tribu Juda* : „ La pierre du desert : *Petra autem erat Christus* : „ La pierre angulaire : *Lapis angularis.* Que lorsqu'il s'appelle lui-même, „ une vigne, & les fideles, les branches de cette vigne : *Ego sum vitis, vos palmites.* On ne doit pas entendre toutes ces expressions dans leur sens propre & naturel. Il sçait ce que dit l'Evangile, que Jesus-Christ ne parloit au peuple qu'en pa-

Gen. VI. 6.

Apoc. V. 5. 1. Cor. X. 4. Ephes. II. 10. Joan. XV. 5.



Matth. XIII. 24. paraboles : & *sine parabolis non loquebatur illis*. Il sçait en un mot que la lettre tuë, & qu'il n'y a que l'esprit qui vivifie : 2. Cor. III. 6. *Littera occidit, Spiritus autem vivificat.*

Eh où en seroient les peuples, s'ils regloient leur créance sur tant d'expressions metaphoriques de l'Ecriture & leurs Pasteurs, en les prenant dans leur sens propre & naturel ? Ce seroit bien alors *qu'ils feroient naufrage dans la foi, & que l'Eglise seroit renversée.*

Un troisiéme sens de l'infaillibilité grammaticale de M. de Cambrai, & le seul qui reste à donner raisonnablement à ses paroles, c'est que l'Eglise est assurée par la promesse que Jesus-Christ lui en a faite d'être soutenuë tous les jours du secours du S. Esprit pour prêcher les veritez de la Foi en termes propres, suivant les regles de la Grammaire, & pour entendre la valeur naturelle de chaque terme, & le sens litteral & grammatical des Propositions & des Livres qui affirment ou qui nient des veritez revelées ; en sorte que sans cette infaillibilité les autres promesses de l'Ecriture P. 38. en faveur de l'Eglise *ne seroient pas serieuses ni dignes du S. Esprit.*

P. 40. *Si le Corps des Pasteurs*, dit-il, *pouvoit se tromper dans le discernement de la parole salutaire d'avec la parole contagieuse, les Pasteurs donnez selon la promesse pour la consommation des Saints, & pour l'édification du Corps de Jesus-Christ, pourroient en se méprenant sur la signification des paroles, seduire*

ſeduire les Saints & détruire le Corps myſtique du Sauveur.... Il eſt revelé dans les promeſſes que l'Egliſe ne ſe trompera jamais ſur ces regles de Grammaire par rapport à tous les textes qui peuvent conſerver ou corrompre le dépoſt de la revelation... c'eſt cette infaillibilité promiſe pour interpreter & pour qualifier les textes qui eſt l'objet de nôtre foi, puiſque c'eſt ſur la promeſſe de Dieu que nous la croyons..... Cette infaillibilité revelée ſur des regles de Grammaire qui ne ſont point contenuës dans la revelation eſt manifeſtement neceſſaire, tant pour les écrivains inſpirez, par rapport au texte de l'Ecriture, que pour l'Egliſe par rapport à tous les textes qui peuvent ſauver ou faire perir le dépoſt. P. 57. P. 58.

Et ce qui autoriſe davantage à croire que c'eſt en ce point là principalement que conſiſte l'infaillibilité grammaticale de M. de Cambrai, c'eſt que M. l'Evêque de la Rochelle, qui dans l'Ordonnance qu'il a faite ſur le même cas de conſcience, a ſuivi M. l'Archevêque de Cambrai, & eſt entré dans ſon eſprit, s'en explique ainſi. *C'eſt pourquoi il faut neceſſairement établir pour un principe inconteſtable que Dieu aiant promis à ſon Egliſe l'infaillibilité pour faire connoître à ſes enfans ce qui eſt de foi, & ce qui eſt conforme à l'Ecriture Sainte & à la Tradition, ou ce qui y eſt contraire, il lui a en même temps promis l'aſſiſtance du ſaint Eſprit pour lui faire connoître infailliblement, non ſeulement le ſens & la ſignification de* P. 243.

l'Ecriture, mais encore des termes & des expressions des saints Peres qui contiennent la Tradition, aussi-bien que des Propositions & des Livres qu'elle est obligée de condamner comme heretiques, & comme contraires à l'Ecriture Sainte & à la Tradition, afin de conserver à ses enfans le depost de la foi dans toute sa pureté : car autrement l'Eglise n'auroit pas reçû de Dieu les moïens necessaires pour discerner infailliblement ce qui est de foi ou ce qui y est opposé. En effet si l'Eglise n'a pas l'assistance du S. Esprit pour connoître infailliblement la signification & le sens des paroles & des expressions de l'Ecriture Sainte aussi bien que des saints Peres, qui contiennent la Tradition, par où connoitra-t-elle infailliblement ce qui est de foi ?... Il faut donc necessairement qu'elle ait cette assistance du S. Esprit pour l'intelligence des paroles & des expressions de l'Ecriture & des Peres, sur lesquels elle doit prononcer. De même aussi comment sera-t-elle infaillible, ainsi que les Jansenistes même le supposent dans la condamnation d'une Proposition heretique & contraire à la Foi, si elle n'a pas l'assistance du S. Esprit pour connoître infailliblement le sens & la signification naturelle des paroles qui composent cette Proposition, & de celles dont elle se sert pour la condamner ?... Or si l'Eglise a cette assistance du S. Esprit pour connoitre le sens naturel d'une Proposition, pourquoi ne l'aura-t-elle pas pour tout un Chapitre, pourquoi ne l'aura-t-elle pas pour tout un Livre ?

Cette

Cette espece de Commentaire joint au texte de l'Ordonnance de M. de Cambrai montre manifestement que le sens de son infaillibilité grammaticale, qu'il doit lui-même reconnoître comme celui qui peut lui faire le moins de peine est que l'Eglise, soit qu'elle enseigne, soit qu'elle decide, a une infaillibilité divine sur l'intelligence litterale des textes, & sur la valeur actuelle de chaque terme. Voilà ce qu'il donne à son Diocese pour un point de Foi, pour *l'objet de nôtre Foy* Voilà le principe le plus étendu dont il fait usage dans son Ordonnance; & voilà en même temps ce que l'amour de la Religion oblige de refuter, pour ne pas laisser établir dans l'Eglise une erreur à la place de la verité. P. 57.

Ce troisiéme sens de l'infaillibilité grammaticale, renferme encore lui-même trois degrez. 1. Il donne pour infaillible d'une infaillibilité surnaturelle & revelée ce qui n'est infaillible que d'une infaillibilité naturelle & d'évidence, sçavoir l'intelligence du sens litteral, jusqu'à faire de ce Systéme un dogme & un objet de Foi. 2. Il accorde aux Pasteurs pour l'intelligence du sens litteral & grammatical des textes, une connoissance surnaturelle, inspirée & infuse de la valeur de chaque parole qui nie ou qui affirme le sens relevé. 3. Il fait dépendre de l'infaillibilité grammaticale la promesse de Jesus-Christ sur la conservation du dépost de la Foi, & sur la durée, ou, pour

tiser de ce terme, sur l'*indefectibilité* de l'Eglise.

Au reste, on ne doit pas s'imaginer qu'en attaquant ainsi l'infaillibilité grammaticale comme une chose insoutenable, on laisse, pour ainsi dire, en proye aux ennemis le sacré dépost de la Foi, ni qu'on expose la Religion & l'Eglise à toutes les affreuses consequences dont M. de Cambrai fait une peinture si vive & si terrible. Dieu par d'autres voyes a prévenu ces inconveniens, & a pourvû suffisamment à la conservation de la doctrine Evangelique.

Mais quand il seroit vrai que nôtre esprit auroit de la peine à débrouiller & à vaincre les difficultez qui s'offriroient à lui sur l'immutabilité de la Foi dans l'Eglise jusqu'à la consommation des siecles ; & qu'il nous paroitroit qu'un moyen excellent & comme necessaire pour expliquer COMMENT Dieu peut accomplir ce miracle, seroit d'ajoûter à l'infaillibilité sur la doctrine une seconde infaillibilité toute pareille sur le sens grammatical des textes; il ne s'ensuivroit pas de-là que nous fussions en droit d'établir ni d'admettre comme une verité revelée cette infaillibilité grammaticale. Ce n'est nullement sur nos vuës, sur nos besoins, sur nos facilitez, ou sur nos difficultez que nous devons regler ce qui regarde la Foi.

VII.

VII.

La Religion n'est pas comme les sciences humaines, où il est est permis à tout le monde de faire des plans & des Systémes à son gré, en disant d'abord ce qui pourroit être, ensuite, ce qu'il seroit à souhaiter qui fût; aprés, ce qui vrai-semblablement doit être; & enfin ce qui est: & tout cela souvent sans autre raison que parce qu'on y trouve mieux son compte, ou que par là tout s'explique & se dénoüe plus aisément. Dieu est le maître de ses veritez & de ses mysteres: il nous en a revelé ce qu'il lui a plû; & cette revelation est la mesure précise de ce que nous devons en croire & en penser. Nous sommes obligez de demeurer dans les bornes prescrites, quelque génantes qu'elles nous paroissent, & de laisser à Dieu l'execution de ses projets. Si la connoissance des Mystéres nous est donnée, le COMMENT lui en est toujours reservé.

VII. *Il n'est pas permis de faire de nouveaux systémes dans la Religion.*

Tel a été le sentiment des Saints Peres, & en particulier de S. Hilaire Evêque de Poitiers, dans ses excellens Livres de la „ Trinité. *Il faut bien se garder*, dit ce „ S. Docteur, *de parler des choses de* „ *Dieu selon le sens humain, ni selon le* „ *goût que nous inspire l'esprit du siecle.* „ *Lisons ce qui est écrit. Entendons ce que* „ *nous aurons lû, & alors nous remplirons* „ les

Lib. 8. ante med.

„ *les devoirs d'une foi parfaite : car ce que „ nous disons* (par exemple) *de la demeu- „ re naturelle & veritable que Jesus-Christ „ fait en nous „ si nous ne l'apprenons de „ lui-même „ nous le disons d'une maniere „ également insensée & impie. Non est humano aut sæculi sensu in Dei rebus loquendum. Quæ scripta sunt legamus, & quæ legerimus, intelligamus, & tunc perfectæ fidei officio fungemur. De naturali enim in nobis Christi veritate quæ dicimus, nisi ab eo discimus, stulte atque impie dicimus.*

S. Steph. ad Cornel. De là cet oracle prononcé par un S. Pape, reçû ensuite dans toute l'Eglise, & devenu si celebre depuis les premiers temps jusqu'à nous, quoi que d'ailleurs assez peu exact selon le sens litteral, & selon les regles de la Grammaire : „ Qu'on n'innove „ jamais rien, & qu'on ne tienne dans l'E- „ glise que ce qui a été donné. *Nihil innovetur nisi quod traditum est.*

Il ne faut jamais conclure que Dieu ait fait ce que nos foibles lumieres voudroient nous persuader qu'il eût été à propos, & même necessaire qu'il fist : Mais il faut nous en tenir précisément à ce que l'Ecriture & la Tradition nous apprennent qu'il a bien voulu faire. Ainsi quelque inconvenient qu'on croïe voir ne pas admettre le don special d'une infaillibilité grammaticale, il n'est pas permis d'inferer que Dieu en ait fait la promesse à son Eglise.

Si on laissoit ainsi à son esprit la liberté de se mettre au large, & d'examiner ce

qui

qui lui paroîtroit plus convenable & plus avantageux à l'Eglise, non-seulement on admettroit sans peine le don d'une infaillibilité grammaticale, mais on desireroit encore d'y ajoûter le don de s'expliquer en chaque langue le plus clairement, le plus nettement, le plus précisément, & même le plus éloquemment & le plus agreablement qu'il seroit possible. La verité se trouveroit par la plus en état d'être goûtée des peuples, & on ne verroit pas tant de disputes, ni une si grande diversité de sentimens entre les Docteurs Catholiques sur le sens de plusieurs endroits des Saints Peres, des Conciles, & des Canons de l'Eglise.

Ne paroîtroit-il pas en effet bien digne de Dieu, & bien utile à la Religion qu'outre le don de l'infaillibilité grammaticale qu'on suppose avoir été fait au corps des Pasteurs, ils eussent encore reçû celui d'exposer toutes les veritez d'une maniere si claire & si précise qu'on ne pût voir dans leurs ouvrages que la verité, sans danger de s'y méprendre, & qu'on pût même l'y découvrir sans aucune peine, ou si l'on veut encore, qu'on pût l'y voir avec tous les ornemens de l'éloquence qui la fissent goûter & rechercher?

Il est certain cependant que Dieu ne l'a pas voulu. Et sans nous arrêter à l'éloquence dont on peut plus aisément se passer, il paroît manifestement que les Peres de l'Eglise n'ont pas eu ce don de parler

ai d'écrire avec clarté sur toutes les veritez qui appartiennent à la Foi ; puisque nous voyons tant d'hommes habiles occupez à penetrer & à éclaircir par un long & penible travail le sens des ouvrages de ces saints Docteurs, & celui des décisions des Conciles ; ensorte qu'après bien des explications & bien des disputes, il leur est encore impossible d'en convenir ; ce qui n'arriveroit jamais s'il y avoit eu un don special fait aux Pasteurs de l'Eglise pour s'exprimer toujours d'une maniere claire, distincte, & exempte de toute sorte d'ambiguité.

Qui doute cependant que Dieu n'eût pû
2. *Petr.* accorder ce don à son Eglise ; Il ne l'a pas
III. 15. fait. Il ne l'a pas même accordé à ses Apôtres ; puisque selon le témoignage de S. Pierre il y a dans les Epîtres de S. Paul des choses difficiles à entendre à ceux mêmes qui sçavent le mieux les regles de la Grammaire ; jusques là que des hommes ignorans d'ailleurs & legers détournent ces endroits en un mauvais sens ; & en abusent aussi-bien que des autres Ecritures pour leur propre ruine. Dira-t-on que Dieu ne pouvoit pas faire parler ce grand Apôtre plus clairement & plus intelligiblement sur les Mysteres qu'il lui avoit revelez ? Et ne nous paroitroit-il pas à desirer qu'il les eût expliquez plus distinctement ?

Toute l'Ecriture-Sainte est remplie de ces obscuritez, ou pour mieux dire de ces pro-

profondeurs dont la clef ne consiste pas dans la science des termes, ni dans la connoissance des regles de la Grammaire. Les veritez renfermées dans ces nuages auroient pû être mises plus à découvert dans d'autres expressions moins grammaticales : Je veux dire, que sans cette infaillibilité dans la Grammaire, & avec des expressions negligées, Dieu auroit pû, s'il l'eût voulu, mettre les veritez de l'Ecriture dans un plus grand jour, & plus à la portée du peuple qu'elles n'y sont avec un texte plus accommodé aux regles grammaticales ; & qu'il lui étoit facile de donner au corps des Pasteurs ce don de parler & d'écrire toûjours sur les dogmes de la Foi si nettement & si précisement, qu'il n'y eût plus eu de difficulté à entendre toutes leurs pensées.

On conçoit même aisément que ce don de clarté est indépendant du don d'infaillibilité sur la Grammaire, & qu'avec quelques solecismes, ou quelques barbarismes dans la langue où les Pasteurs auroient parlé, ils se seroient mieux fait entendre qu'ils n'ont fait sans ce don, avec les expressions les plus grammaticales.

On avouë qu'à nôtre maniere de concevoir, l'un & l'autre don joints ensemble seroient encore quelque chose de plus commode : mais supposé que nous eussions à choisir entre les deux, nous pre-

fetions sans doute des expressions claires & nettes de la verité avec des fautes de Grammaire, à des expressions fort grammaticales qui laisseroient les veritez revelées dans l'obscurité.

On a trouvé sans doute dans les Ecritures & dans la Tradition la divinité de Jesus-Christ suffisamment prouvée du temps d'Arius ; la necessité de la grace, du temps de Pelage : la réalité, du tems de Calvin : mais on ne peut disconvenir qu'Arius, Pelage, & Calvin n'aient aussi trouvé dans l'Ecriture & dans la Tradition des passages obscurs & des expressions ambiguës qu'ils ont prises à contre-sens, & dont ils se sont prévalus pour autoriser leurs erreurs. D'où il est arrivé que des peuples entiers ont fait naufrage dans la foi ; ce qui sans doute n'eût pas été, si tous les textes qui renferment les veritez de la foi, eussent paru dans l'Ecriture & dans la Tradition claires, precis & sans aucune ambiguité. Les défauts de Grammaire, quand il s'y en seroit trouvé, n'auroient jetté personne dans l'erreur, tant que les expressions auroient été si nettes & si precises en faveur de la verité, qu'elles n'auroient pû donner occasion à aucune fausse idée ; au lieu que le don d'infaillibilité sur la Grammaire n'empechera jamais qu'on ne prenne à contre-sens dans tous les siecles les textes de l'Ecriture, & les temoignages de la Tradition,

tion,

tion ; puisque tous ces textes & tous ces temoignages n'excluent pas avec toute la precision possible les erreurs contraires aux veritez qu'ils renferment. Ainsi il faut bien se garder de croire que Dieu ait promis ou fait une chose parce que nos foibles lumieres nous font voir qu'il eût été tres-convenable qu'il l'eût accordée à son Eglise.

VIII.

VIII. Premiere raison contre l'infaillibilité grammaticale Elle n'est fondée ni sur l'Ecriture ni sur la Tradition.

L'unique regle de nôtre foi, c'est la revelation reçûë & proposée par l'Eglise. Or l'infaillibilité grammaticale, telle que l'Ordonnance entreprend de l'établir, a le malheur d'être inconnuë à toute l'antiquité Ecclesiastique, & de ne se trouver ni dans les livres de l'Ecriture, ni dans les monumens de la Tradition ; ce qui n'est pas seulement un terrible préjugé contre elle, mais ce qui est aussi pour nous un suffisant fondement de la rejetter & de la combattre.

C'est à ceux qui voudroient la soûtenir à nous produire leurs Titres, & à justifier son ancienneté ; puisque dés-la qu'ils avoüeront qu'elle est nouvelle, elle est condamnée : *nihil innovetur nisi quod traditum est*. Qu'ils nous fassent voir quelqu'un des saints Peres qui en ait parlé, lors même qu'ils ont si magnifiquement exalté les promesses de Jesus-

sus-Christ à son Eglise, & qu'il s'en sont si utilement servis pour abattre toute hauteur qui s'elevoit contre la science de Dieu. Qu'ils nous citent quelques Conciles qui l'aient mise en avant, & qui l'aient emploiée comme une barriere sûre pour arrêter les impetuositez de la nouveauté & de l'heresie. Il n'y en avoit pas de plus naturelle ni de plus propre, sur tout dans les circonstances, où les disputes ne se perpetuoient que par l'obscurité prétenduë des textes, ou sur ce que l'Eglise dans ses decisions ne s'étoit pas bien expliquée.

Qu'ils montrent quelque Oracle des souverains Pontifes où il en soit fait mention; & qu'ils le démêlent dans la multitude des Decrets & des Constitutions émanées du Saint Siege depuis le premier des Apôtres que Jesus-Christ y a placé, jusqu'au digne successeur qui le remplit si glorieusement aujourd'hui, plus zelé lui seul pour la gloire de la Religion, & plus saintement jaloux de l'autorité de l'Eglise, & des privileges du Siege Apostolique, que beaucoup d'autres qui l'ont precedé.

Qu'ils fassent voir que depuis plus d'un demi siecle que les Defenseurs de Jansenius contestent, ni les saints Papes qui les ont condamnez, ni les Assemblées du Clergé qui se sont declarées contre eux, aient employé comme une verité de foi cette infaillibilité grammaticale qui dans l'in-

l'instant même eût tout fini. Elle est inconnuë & nouvellement inventée, jusques-là que M. l'Evêque de la Rochelle, se plaint hautement, *qu'on a été trop long tems à se declarer sur cette infaillibilité.* Pag. 7.

Si c'étoit un point de Tradition les plus habiles Defenseurs de l'infaillibilité de l'Eglise sur la foi, & les plus éclairez dans la science de l'Antiquité, les Baronius, les Bellarmins, & tant d'autres si souvent citez, non seulement ne l'auroient pas ignorée : mais ils se seroient bien donné de garde d'écrire & de prouver positivement le contraire.

IX.

IX. *Les passages que Mr. de Cambrai apporte pour établir l'infaillibilité grammaticale ne prouvent rien.*

Il est vrai que M. l'Archevêque de Cambrai apporte dans son Ordonnance quelques passages de l'Ecriture sur lesquels il prétend que cette infaillibilité est fondée : mais il est aisé de faire voir qu'il ne lès prend pas dans leur vrai sens, & que personne avant lui ne les a entendus de la maniere qu'il les entend. Aussi ne donne-t-il point de garant de son explication. Tout doit être crû sur sa parole & sur sa seule autorité ; quoiqu'il fût du devoir d'un grand Evêque comme lui, encore plus que du devoir d'un simple fidele, d'observer religieusement ce que le saint Concile de Trente a prescrit sur l'intelligence des divines Ecritures,

tures, quand il a défendu de les interpreter dans un autre sens que celuy où les saints Peres les ont entendues.

Le premier passage qu'apporte M. de Cambrai, est pris des derniers versets de l'Evangile de S. Mathieu : *Allez enseignez toutes les Nations..... & voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation* Pag. 46. *du siecle.* Voici l'explication que M. de Cambrai y donne : *Tous les Catholiques conviennent que Jesus-Christ promet par ces paroles une presence de secours pour empêcher que l'Eglise n'enseigne mal, C'est comme si J. C. disoit : Et voilà que je suis tous les jours avec vous enseignant toute verité, suivant la signification propre & naturelle des paroles.*

On ne craint point d'assurer que de tous les interpretes anciens & modernes M. de Cambrai est le seul qui ait pris la liberté de mettre cette expression dans la bouche de Jesus-Christ, *enseignant toute verité suivant la signification propre & naturelle des paroles.* Les autres rapportent cette promesse du Sauveur à trois choses essentielles : 1. A une présence de grace, d'influence & de ministere dans son Eglise pour la conserver inviolablement dans la foi, & dans les regles des mœurs, pour la conduire par son esprit dans les décisions dogmatiques qu'il y faut donner, pour la sanctifier & pour la tenir unie, dans l'administration & dans la participation des Sacremens.

2. A une présence de protection & de force, pour la défendre & la soûtenir dans les persécutions, & pour empêcher les puissances du monde & de l'enfer de prévaloir jamais contre elle. 3. A une présence réelle de son humanité sainte, aussibien que de sa divinité & de sa personne adorable dans l'Eucharistie. „ *Allez enseignez toutes les Nations, & soyez assurez que je demeure avec vous ; Euntes ergo docete omnes gentes .... Ecce ego vobiscum sum ....* " *Je suis avec vous baptisant tous les jours : Paulus baptiset, hic est qui babtisat.* " *Je suis à vous remettant les pechez : Quorum remiseritis peccata remittantur eis.* " *Je suis avec vous comme Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, continuant d'offrir le même Sacrifice que j'ay offert sur la croix, & disant tous les jours par vôtre bouche : Ceci est mon corps : Hoc est corpus meum &c.* C'est en ces manieres qu'il est infaillible d'une infaillibilité revelée que Jesus-Christ demeurera dans son Eglise jusqu'à la fin des tems. Quant aux moyens qu'il choisira pour accomplir sa parole, il s'en est chargé ; & nous ne devons pas être en peine : ce n'est pas aux hommes foibles à les luy préscrire.

Je serai avec vous, dit S. Chrisostome, *pour vous faciliter les choses les plus difficiles ; afin que vous [illegible] des Fideles & des Saints [illegible] Nations du monde ; & [illegible] à la [illegible] des siecles :* Ce In hunc locum.

Lib. 4. comment in Matt. in fine.

ui qui promet, dit Saint Jerôme, *d'être avec ses Disciples jusqu'a la consommation des siecles, montre & qu'ils vivront toûjours dans la personne de leurs successeurs, & qu'il ne s'éloignera jamais de ceux qui croiront en lui*. *Ne tremblez pas*, ajoûte saint Prosper, ou l'Auteur des livres de la vocation des Gentils, *à la vuë de vôtre foiblesse: mais remplissez-vous plûtost de confiance en considerant mon pouvoir, surs que je ne vous abandonnerai pas dans le grand ouvrage où je vous engage; non que je prétende vous empêcher de souffrir: mais, ce qui est beaucoup plus je vous empêcherai de perir, & d'être vaincus par toute la cruauté des Tyrans.*

Lib. 2. de voca. Gent. cap 1.

Pag. 27.

M. l'Archevêque de Cambrai apporte ensuite deux autres passages tirez des deux Epitres de saint Paul à Timothée: *Gardez la forme des paroles saines* (*ou saintes*, qui est peut-être chez lui une faute d'impression) *Formam habe sanorum verborum*: „ *Evitez la nouveauté profane des paroles*: *Devitans profanas vocum novitates*. M. de Cambrai ajoûte, que ce n'est que par cette double fonction que le corps des Pasteurs peut garder le dépost de la foi. Il diroit vrai, si par les paroles saines il entendoit les veritez pures & inviolables du salut & non les termes où elles sont exprimées; & si par la nouveauté profane de paroles, il entendoit toutes les nouvelles doctrines, les nouveaux dogmes, ou pour mieux dire, les nouvel-

Ib.

les

les erreurs qu'il faut éviter, & non les nouvelles expressions. En quoi certainement il seroit conforme aux Interpretes de l'Ecriture, qui conviennent que dans ces deux endroits Saint Paul a principalement en vûë la doctrine catholique qu'il faut conserver saine & entiere, & sur laquelle il n'est pas permis de rien innover, quoi qu'on puisse se servir avec sagesse d'expressions nouvelles, quand elles sont plus intelligibles, plus fortes, plus agréables & plus propres à faire entendre & à faire goûter les veritez du salut. M. de Cambrai en donne lui-même personnellement un exemple dans le terme d'*hereticité*, sur lequel on ne croit pas que personne lui fasse de procès, quoique ce terme soit tout des plus nouveaux, & que M. de Cambrai puisse s'en dire l'Auteur, aussi-bien que du sistême de l'infaillibilité grammaticale. La difference entre les deux, est que la chose exprimée par *hereticité*, est ancienne, & s'accorde fort bien avec la doctrine de l'Eglise, au lieu que la chose exprimée par *infaillibilité grammaticale*, est tres-nouvelle, & ne s'accorde point du tout avec les regles de la foi.

Si saint Paul ordonnoit dans ces deux endroits de retenir absolument les anciennes expressions, & d'éviter absolument les nouvelles, comment justifirions nous l'Eglise sur les termes de *Consubstantiel* introduit dans le Concile de Nicée, de

Theotocos adopté par le Concile d'Ephese de *Transubstantiation*, autorisé par le Concile de Trente ? Quand les Heretiques ont voulu citer les mémes passages de saint Paul pour montrer que l'Eglise avoit prévariqué en se servant de ces nouveaux termes, les saints Peres & les saints Docteurs ne leurs ont-ils pas répondu unanimement : Que ce n'étoit pas des expressions ; mais des choses exprimées que l'Apôtre avoit parlé : & que si les mots de Consubstantiel, de Mere de Dieu, de Transubstantiation étoient nouveaux, les veritez marquées par ces termes étoient aussi anciennes que l'Eglise.

In Epist 1. ad Tim. *Evitez les nouveautez profanes de paroles* c'est à dire, comme l'explique saint Anselme, *les nouveautez qui sont opposées à la Religion : car on n'est pas obligé d'eviter celles qui s'accordent avec la doctrine Evangelique : le nom même de* Chrétien *est de ce nombre, il n'a commencé qu'après l'Ascension de Nôtre Seigneur, & ce fut à Antioche que pour la premiere fois les Disciples furent appellez* Chrétiens. *Ils l'étoient cependant avant que d'être nommez ainsi. Les Peres qui ont combattu l'impieté Arrienne ont introduit le nouveau terme d'*homoousios consubstantiel ; *mais par ce terme ils n'ont pas exprimé une chose qui fut nouvelle, puisque* consubstantiel *signifie ce que signifient ces paroles de Saint Jean :* „ *Moi & mon Pere sommes une même chose ; c'est à dire une seule & même substance. Si toute*

nou-

nouveauté étoit profane, nôtre Seigneur ne diroit pas : „ Je vous donne un commandement nouveau : & le Testament que nous lisons ne seroit pas appellé nouveau ; mais les nouveautez de paroles sont profanes toutes les fois que les heretiques inventent une erreur nouvelle, & ne craignent pas de l'enseigner. Evitez ces sortes de nouveautez, si vous voulez garder le dépost.

On trouvera le même langage & la même explication chez saint Athanase, chez saint Hilaire, chez saint Augustin, & chez tous les Peres qui ont combattu les heresies de leur temps. Il seroit superflu de les rapporter ici.

Mais on ne peut se dispenser d'indiquer au moins les Chapitres 26. & 27. du Traité incomparable que Vincent de Lerins a composé contre le nouveautez profanes des Heretiques, où il explique expressément ce passage de Saint Paul : *O Timothée, depositum custodi devitans profanas vocum novitates,* „ *O Timothée, ô Prêtre, ô Docteur, ô Predicateur Evangelique, mettez en œuvre les precieuses veritez de la Foi, arrangez les exactement, ornez-les sagement, ajoûtez-y l'éclat, la grace, la beauté, que ce qu'on croïoit auparavant plus confusément soit entendu par vos explications plus distinctement. Que la posterité se réjoüisse d'avoir compris par vos soins ce que l'antiquité avoit respecté sans le comprendre. Enseignez toûjours cependant ce que vous avez appris, ensorte qu'en*

qu'en parlant en des termes & avec des tours nouveaux, vous ne disiez pourtant pas des choses nouvelles : Ut cum dicas novè non dicas nova.

Les paroles ne sont pas profanes, parce qu'elles sont nouvelles : mais parce qu'elles expriment une nouveauté contraire à la verité. Qu'on se serve de mots nouveaux, ou nouvellement en usage, comme il arrive sans cesse dans les langues vivantes, pour exprimer d'anciennes veritez, ce n'est pas ce que S. Paul défend ; mais il défend de se servir d'anciens mots comme de nouveaux, dès qu'ils expriment une nouveauté capable d'alterer le sacré dépost de la Foi : L'Apôtre ajoûte : *afin que le Ministre de Jesus-Christ soit puissant pour exhorter dans la saine doctrine : Ut potens sit exhortari in doctrina sana.* On voit qu'il ne s'agit que d'une saine doctrine, & on ne trouve ni dans ces passages, ni dans les Peres qui les ont expliquez aucun vestige d'une promesse speciale d'infaillibilité sur la juste valeur des termes, ni sur le sens grammatical. Ce sentiment de l'infaillibilité litterale & grammaticale est dont lui-même un dogme nouveau, & qui merite d'être mis au nombre des nouveautez profanes qu'il faut éviter.

Il en est de même de cette autre expression de S. Paul : *Gardez la forme des paroles saines*, que tous les Interpretes, & même ceux qui doivent être les moins

suſ-

suspects à M. l'Archevêque de Cambrai, expliquent de la saine doctrine : *Sana verba: appellat sanam, integram, & incorruptam doctrinam.* Ce n'est pas en effet les mêmes expressions que saint Paul ordonne à Timothée de garder toûjours, mais il lui recommande de prêcher toûjours les mêmes veritez, quoi qu'avec des expressions, & en des langues differentes, où les termes mêmes dont S. Paul s'étoit servi n'auroient pas été entendus. Il ne l'exhorte pas à ne point pécher contre les regles de la Grammaire, ni à parler correctement les diverses langues où il pourroit annoncer l'Evangile : mais à n'alterer jamais le sacré dépost, par le mélange d'aucune erreur. *Menoch. Sa. Tirin. Cor. à lap.*

Qu'on montre donc dans toute la suite de la Tradition un seul Auteur à qui il soit venu seulement dans l'esprit de dire que S. Paul par ces passages recommande à son Disciple d'observer toujours exactement dans ses discours les loix & les regles du langage. Il ne les observoit pas lui-même, & il avoüe humblement aux Corinthiens qu'il étoit grossier & peu instruit pour la parole, quoique ce ne fut pas de même pour la science. *Imperitus sermone, sed non scientiâ.* *2. Cor. 11. 6.* *Pag. 60.*

C'est bien pis à M. de Cambrai de vouloir donner ce sens à une autre parole de l'Apôtre ; " *Le cœur croit pour la justice & la bouche confesse pour le salut :* " *corde creditur ad justitiam ; ore autem confessio* *Rom. 10. 10.*

fit

fit ad salutem : Comme il s'agissoit là de la maniere de s'exprimer, au lieu que S. Paul parle des Actes de Foi interieurs & exterieurs, & de l'obligation où est tout fidele de ne pas renoncer sa foi devant les Magistrats Payens, mais de confesser hautement, lorsqu'on l'interroge, qu'il appartient à Jesus-Christ ; ce qui se faisoit quelque fois sans parole ; par une action, par un geste, par un genereux silence ; & quand M. de Cambrai pour confirmer son explication, apporte ce passage de S. Augustin : " *Sic accepi, nec tibi hoc aliter audeo dicere, quam accepi* ;
P. 60. qu'il traduit de cette sorte : " *Je l'ai reçu ainsi, & je n'ose vous le dire qu'en la maniere que je l'ai appris.* Il veut bien qu'on lui represente qu'*aliter* ne signifie point *qu'en la maniere*, mais *autrement*, comme quand on dit rapporter une chose autrement qu'on ne l'a entenduë, cela veut dire, la déguiser, la changer, y ajoûter, en retrancher.

X.

Les inconveniẽs que M. de Cambrai craint pour la Foi de l'Eglise.

A ces passages mal entendus M. de Cambrai ajoûte une raison qui devient le plus grand écueil & le piége le plus dangereux de son Ordonnance. Cette raison consiste à assurer que l'infaillibilité grammaticale est tellement necessaire dans l'Eglise, que sans elle le dépost de la Foi ne seroit plus en seureté. " Que

l'E-

l'Eglise se tromperoit inévitablement sur le fond des dogmes: Qu'elle tromperoit toutes les Nations sur les regles de la Foi : qu'elle seduiroit sans ressource toutes les Nations fidelles, & que cette seduction universelle, causée par la méprise du corps des Pasteurs sur les paroles, seroit la victoire des portes de l'Enfer sur l'Eglise pour les sens revelez : que les Pasteurs pourroient, en ce cas, *seduire les Saints, & détruire le Corps mystique du Sauveur : que l'erreur du corps des Pasteurs sur la parole produit inévitablement la seduction universelle du corps des peuples sur les dogmes, & fait par consequent le naufrage de la Foi, avec le renversement de toute l'Eglise.* Et ce qui va encore plus loin : que sans cette infaillibilité grammaticale la promesse de Jesus-Christ d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation du siecle, *ne peut avoir un sens serieux & digne du S. Esprit : que cette promesse seroit vaine, illusoire & indigne de Dieu : qu'elle ne peut être serieuse ni digne des bontez de Dieu.*

le si l'on n'admet pas l'infaillibilité grammaticale, ne sont nullemēt à craindre. Pag. 29. Pag. 36. Pag. 39. Pag. 40. Pag. 41.

Pag. 38

Pag. 39

Pag. 42

Peut-on presenter aux fideles une image plus effrayante, & pour peu qu'ils ayent de timidité de conscience, & de zele pour leur Religion & pour leur salut, ne les force-t-on pas, pour ainsi dire, de recevoir aveuglement l'infaillibilité grammaticale dés qu'on leur dit, que s'ils ne l'admettent, tout est indubitablement perdu dans l'Eglise. On ne peut nier que ce dénombrement de maux qu'on

qu'on assure qui s'ensuivroient du défaut d'infaillibilité grammaticale, n'ait de quoi fraper les esprits. Les timides en sont allarmez, les simples en sont éblouis, les sages mêmes, mais qui ne se donnent pas la peine d'approfondir, en sont ébranlez. A tout cela cependant il suffiroit de répondre de sang froid que l'infaillibilité grammaticale, qu'on prétend être si necessaire, est pourtant une illusion, puisque comme on l'a démontré, elle ne se trouve appuyée ni sur l'Ecriture, ni sur la Tradition de l'Eglise: mais il est utile de dissiper encore plus parfaitement ce phantôme.

M. de Cambrai regarde l'Eglise en deux situations, ou comme occupée à la prédication de l'Evangile, ou comme appliquée à la decision des contestations qui naissent sur les dogmes de la Foy, c'est-à-dire, ou comme *prêchante* ou comme *décidante*. Pour arriver à la fin qu'il se proposoit dans son Ordonnance, & pour faire voir que l'approbation du cas de conscience étoit condamnable, parce qu'en effet le Livre de Jansenius avoit été bien condamné, il ne devoit naturellement parler que de l'Eglise *decidante*; mais comme il a eu besoin pour appuier son infaillibilité grammaticale de recourir à la promesse que Jesus-Christ a faite à ses Apôtres, d'être toujours avec eux; & que dans le passage de S. Mathieu qui renferme cet-

te

te promesse, il est parlé de la prédication de l'Evangile: *Allez, enseignez toutes les Nations.* Il s'est trouvé embarqué à parler de l'Eglise *prêchante*, aussi-bien que l'Eglise *décidante*, & il s'y est determiné d'autant plus aisement qu'il a vû que cette Eglise *prêchante*, lui ouvroit un beau champ pour montrer combien l'erreur sur le sens litteral des termes entraineroit facilement & promptement l'erreur sur les veritez revelées, & precipiteroit tous les peuples dans la seduction. Pesons ses paroles.

„ *Si l'Eglise*, dit-il, *manquoit à discerner la forme saine d'avec la nouveauté profane des paroles, elle pourroit donner l'une pour l'autre à ses enfans. Alors loin d'enseigner tous les jours toutes les Nations, elle les induiroit toutes en erreur. En se trompant sur la signification propre des termes, elle les tromperoit inévitablement pour le fond des dogmes.* Il semble, selon M. l'Archevêque de Cambrai, que tous les Pasteurs qui prêchent ne soient qu'un seul homme: que tous les peuples qui les entendent ne soient qu'un seul homme: que toutes les paroles dont ils se servent, & qui contiennent la verité ou l'erreur, ne soient qu'un seul mot, & que ce mot une fois échappé par meprise & sans le vouloir, ne revienne plus, ou qu'aussi-tôt que les Pasteurs l'ont prononcé; ils deviennent muets, & leurs auditeurs stupides jusqu'à ne s'ap- *Pag.* 28.

s'appercevoir pas qu'on se méprend dans ce qu'on leur dit : mais il ne faut qu'ouvrir les yeux pour reconnoître que les choses ne sont pas ainsi.

L'Eglise parle par la bouche d'une infinité des Pasteurs repandus par toute la terre. Les peuples qui les écoûtent sont de toute Nation qui est sous le Ciel. Les veritez qu'on leur prêche ne se disent point en une seule parole. On les explique, on les écrit, & on les inculque en mille manieres, avec mille tours & avec mille expressions differentes. On en apporte des preuves. On en tire des consequences, & par cette multitude de moiens la verité se develope enfin, & se met bien au dessus de la meprise d'un seul mot.

M. de Cambrai ne voudroit pas dire sans doute que l'infaillibilité grammaticale est dans chaque Pasteur de l'Eglise ; cependant il est inoüi, que jamais un seul Pasteur croiant bien, pensant bien, & aiant des idées nettes de la verité qu'il veut prêcher, ait perverti par la Foy par de simples méprises d'expression, on ne dit pas toute une Paroisse ; mais un seul homme de sa Paroisse : car supposons que ce Pasteur veüille parler de la Divinité du Fils de Dieu, ou de la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, (& il faut dire la même chose de quelqu'autre verité de foi que ce puisse être :) s'il parle seulement un demi

demi quart d'heure sur ce sujet, il est impossible qu'une erreur de langage dans une proposition fasse perdre la foi à son Auditoire : car enfin quand il lui échaperoit de dire, en se méprenant, que Jesus-Christ n'est qu'un pur homme, ou que l'humanité sainte n'est pas réellement dans le Sacrement ; & cela, comme on le suppose, contre ce qu'il prétend enseigner à ses Auditeurs ; tout le corps, & toute la suite de son discours prouveroit le contraire, & decouvriroit visiblement l'erreur d'expression, à moins qu'on ne suppose aussi qu'il s'est mepris dans les raisonnemens qu'il a faits, dans les exemples qu'il a citez, dans le choix qu'il a fait des autoritez : & qu'on ne dise qu'il a pris des passages d'Arius ou de Calvin pour des passages de saint Athanase ou de S. Thomas, & qu'en un mot, il a dit dans tout son discours précisément le contraire de ce qu'il vouloit dire.

On avoue que de telles méprises pourroient renverser la foi des Auditeurs, pourvû encore que ces Auditeurs n'eussent jamais entendu parler d'ailleurs de ce qu'on leur annonceroit, ni de rien qui en approchât. Mais on doit avouer aussi que ces mécomptes marqueroient de toutes parts une entiere alienation d'esprit, & par là même ne toucheroient plus à la foi dans des gens qu'on suppose qui auroient perdu la raison.

Ce-

Cependant on ne parle encore ici que d'un seul Pasteur. Que seroit-ce donc si on vouloit supposer que deux ; trois, & quatre Pasteurs tombassent tout à la fois dans ces sortes d'absurditez sans le vouloir, & sans que ni eux ni leurs auditeurs s'en apperçussent ? Que seroit-ce s'il failloit attribuer la même chose à tous les Pasteurs d'une Nation, par exemple, à tout le Clergé de France ; en sorte que dans toutes les Provinces voulant prêcher que les commandemens de Dieu sont possibles, tous les Prelats, & tous les Predicateurs disent comme de concert, quoique contre leur intention, qu'on ne peut jamais les accomplir ? Que tout leurs discours le prouvât, au lieu de prouver ce qu'ils avoient envie de dire, & que les peuples reçussent à la lettre ce qui leur seroit dit la-dessus, sans y contredire ? En ce cas toutefois on ne pourroit pas encore dire que la foi seroit absolument perduë, ni que l'Eglise seroit renversée, puisque la verité ne laisseroit pas durant ce temps-là d'être bien prêchée par tout ailleurs en d'autres langues, & d'être bien crûe par toutes les autres Nations Chrétiennes.

Il faudroit donc pour remplir l'hypothese & le cas d'erreur, dont M. de Cambrai effraie ses lecteus, que ce qui est incomprehensible dans un seul pasteur, devînt general & commun à tous les Pasteurs de l'Eglise ; & que tous, bien instruits

ſtruits de la verité, ayant des idées nettes & préciſes de la doctrine evangelique. ſçachant parfaitement bien les langues dans leſquelles ils parleroient, avec les meilleures intentions du monde de bien inſtruire les peuples, donnaſſent par une pure mépriſe grammaticale, l'erreur qu'ils deteſtent pour la verité qu'ils aiment, qu'ils croient & qu'ils veulent annoncer: & que tous les peuples, non ſeulement idolâtres, mais fideles reçûſſent tranquillement ce qui ſeroit contraire à la créance Catholique, ſans que ni les Predicateurs, ni eux s'apperçûſſent d'un ſi bizarre évenement. Voions maintenant ſi M. l'Archevéque de Cambrai trouvera mieux ſon compte dans la ſeconde ſituation où il conſidere l'Egliſe, c'eſt à dire, comme *decidante*.

Si l'Egliſe, dit il, *pouvoit ſe tromper ſur la ſignification propre & naturelle des textes purs ou heretiques, elle pourroit prendre, pour faire un Symbole, un texte qui devroit être anathematizé dans un Canon, elle pourroit anathematiſer dans un Canon un texte qui meriteroit d'etre adopté pour ſervir de Symbole; alors l'erreur du corps des Paſteurs qu'on nomme de Fait ſur la valeur propre & naturelle des termes, entraîneroit neceſſairement après ſoi la ſeduction du corps des peuples.* Pag.44.

On convient avec M. de Cambrai, que l'Egliſe ne ſe trompera jamais dans la ſignification des termes qu'elle employera

ployera pour composer ses symboles & ses Canons : mais on ne convient pas de son principe ; car il attribuë à la promesse d'un secours particulier du S. Esprit la certitude qu'elle a de ne se point tromper dans les regles de la Grammaire, au lieu de l'attribuer à l'intelligence naturelle & évidente qu'elle a de la langue où elle parle. Elle ne s'explique jamais que dans une langue qu'elle sçait bien, & sur la quelle consequemment elle a l'évidence de la valeur des paroles & des textes qu'elle employe. Il en est de même dans l'approbation ou dans la condamnation des textes, des propositions & des livres dont elle fait le jugement ; parce qu'elle ne juge jamais que de ceux dont elle a l'intelligence : mais quand on supposeroit qu'elle entreprendroit de juger d'un texte qui lui seroit obscur, & qu'elle s'y méprendroit ; il ne s'ensuivroit pas encore de-là, comme le dit M. de Cambrai, le naufrage de la foi, ni la perte de l'Eglise.

Car dans cette supposition il est constant, comme on en tombe d'accord, que les Pasteurs ne se tromperoient pas interieurement sur les veritez revelées qu'ils croiroient trés-bien : mais seulement sur la signification grammaticale de quelques termes obscurs qu'ils entendroient mal. Cette méprise grammaticale ne seroit donc point nuisible à leur foi interieure, ni au sens revelé dont ils con-

conserveroient toûjours dans leur esprit les idées pures & sans mélange d'erreur. Elle ne seroit pas plus pernicieuse à l'égard des peuples ; car comment pourroit-elle donner atteinte à leur foi ? L'Eglise assemblée & *decidante* parle une langue qui n'est point celle dont chaque Pasteur se sert pour instruire les fideles commis à ses soins ; il faudroit donc que tous les Pasteurs du Concile retournez qu'ils seroient chez eux, fissent chacun dans leur Diocese, & à l'égard de leur peuple, la même erreur grammaticale dans leur propre langue, qu'on suppose qu'ils auroient faite en Latin ou en Grec dans le Concile.

Chose encore impossible à conçevoir, puisqu'on a mis dans l'hypothese que ces Pasteurs conservoient toujours les vrayes notions de la foi, suivant lesquelles ils ne manqueroient pas de parler à leurs peuples, & de leur expliquer trés-nettement la verité qui auroit été décidée en mauvais termes Latins ou Grecs. Prenons pour exemple le terme d'*hypostase*, & representons nous que selon le sentiment de quelques saints Docteurs il signifie dans sa valeur naturelle, *essence*, & non pas, *personne*, & que l'Eglise en effet l'a employé pour signifier *personne* ; en quoi, si vous voulez, elle aura dit sans y penser, qu'en Dieu il y a trois *essences*, au lieu de dire qu'il y a trois *personnes* ; n'est-il pas visible que chaque

Evêque qui aura dans l'esprit avant & après cette décision; qu'en Dieu il y a trois personnes, continuera d'instruire son Eglise particuliere sur ce pied-là, & ne s'avisera jamais de traduire en sa langue, *tres hypostases*, trois essences, au lieu de traduire trois personnes? Cependant pour entrainer, comme veut M. de Cambrai, le naufrage de la foi, il faudroit que chaque Pasteur ajustât encore tout le reste de son discours sur le même ton, en sorte que tout allât à prouver qu'en Dieu il y a trois essences, malgré l'intention que ce Pasteur auroit de publier & d'établir le contraire: il faudroit aussi que tous ses auditeurs avalassent le poison sans s'en appercevoir; ou que s'en apperçevant, comme sans doute ils ne manqueroient pas de le faire, ils souffrissent un aussi prodigieux changement que celui-là dans la foi, sans ouvrir la bouche pour se récrier, & pour demander au moins ce que cela voudroit dire.

Il est plus clair que le soleil, que dans le cours naturel des choses, on ne peut jamais craindre de tels mécomptes; & que loin qu'il soit besoin d'un don special du S. Esprit pour en preserver les Pasteurs, il est impossible que rien de semblable arrive, à moins qu'on ne suppose que Dieu livrât absolument l'Eglise universelle à un esprit d'illusion & de vertige.

Aussi

Aussi est il vrai que ce n'a jamais été l'erreur Grammaticale qui a fait les heresies dans l'Eglise; mais l'attachement à des sentimens opposez à la verité. Ce n'a jamais été parce qu'on entendoit un terme autrement que l'Eglise; mais parce qu'on pensoit autrement qu'elle. Et encore aujourd'huy le mal dans l'affaire de Jansenius n'est point du tout une erreur grammaticale; l'Eglise a fort bien entendu le texte du livre, & ceux qui le soûtiennent le comprennent aussi fort bien; mais ils pensent autrement que l'Eglise; ce qui est si certain, que si on les obligeoit de mettre précisement par écrit, quel est, selon eux, le vrai sens de ce livre, different de celui qui est condamné dans les cinq Propositions, on verroit que ce qu'ils auroient écrit seroit trés réellement une heresie: Car pour ceux qui prétendroient qu'on pourroit expliquer par la grace efficace des Thomistes la doctrine contenuë dans ce fameux livre, ils ne sont nullement au fait, & ils montrent qu'ils n'entendent point du tout le texte du livre, ou qu'ils ignorent la veritable doctrine de S. Thomas.

X I.

XI. Seconde raison contre l'infail

C'est donc un phantôme plein d'illusion que cette erreur Grammaticale qui ruineroit la foi, & que ces syllabes mal

libilité grammaticale : elle n'est point necessaire pour sauver le dépôt de la Foi.

construites dont M. de Cambrai fait, pour ainsi dire, une armée rangée en bataille contre l'Eglise. Personne n'a crû avant lui que pour sauver le dépôt, *qui est*, comme il le dit lui-même, *la raison fondamentale en cette matiere*, l'infaillibilité grammaticale fut necessaire.

Depuis que les disputes ont commencé entre les Theologiens touchant l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits doctrinaux, on s'est partagé, comme il arrive presque toujours, en differens sentimens : mais quelque diversité qu'il y ait eüe dans les opinions, tout le monde s'est réüni à vouloir mettre en seureté le dépost de la revelation, & l'infaillibilité promise sur les dogmes de la foi.

Les Evêques qui dans ces dernieres années ont fait des Ordonnances sur le cas de conscience signé de quarante Docteurs se sont tous rendus attentifs à conserver à l'Eglise son infaillibilité sur la doctrine ; cependant hors M. l'Archevêque de Cambrai, & M. l'Evêque de la Rochelle qui l'a suivi, & qui a pris le même sisteme que lui, on ne connoit aucun Prélat qui ait crû qu'il fut necessaire d'admettre l'infaillibilité grammaticale, aucun même qui en ait parlé.

Les Docteurs qui, sans reconnoître que Dieu donne infailliblement aux Pasteurs une connoissance inspirée & infuse de la valeur & de la signification naturelle des textes ; sans faire dépendre de

de cette infaillibilité literale la promesse de Jesus-Christ en faveur de l'Eglise, & sans admettre aucun secours special du S. Esprit pour ne se tromper jamais dans l'intelligence grammaticale des paroles qui affirment ou qui nient le sens revelé, croiront voir dans la promesse de Jesus-Christ en faveur de l'Eglise, une revelation suffisante que l'Eglise ne se trompera jamais dans l'approbation ni dans la condamnation d'aucun texte dont elle entreprendra de juger, Dieu l'aiant ainsi prévû, auront une opinion qui laisse les choses dans leur situation naturelle par rapport aux langues & aux textes. Il n'y a là, en vertu de la promesse, aucune infaillibilité grammaticale, & cependant le dépost de la foi est parfaitement en seureté.

Il y a d'autres Theologiens qui, sans admettre qu'il y ait là-dessus aucune revelation, penseront seulement que l'Eglise ne s'est jamais méprise, & qu'elle ne se méprendra jamais: qui estimeront qu'on peut la justifier sur tout le passé & tirer du passé une consequence sûre pour l'avenir: qui croiront pouvoir applanir par des réponses solides toutes les difficultez & toutes les objections qu'on a faites jusqu'à present à l'égard de certains faits dogmatiques plus embarrassans, & se mettre par là en droit de prendre ce qui a précedé pour garant de ce qui doit suivre. C'étoit le seul senti-

 ment

Feu M. l'Evêque de Meaux.

ment du plus habile & du plus profond Theologien de nos jours, d'un Prelat que la Religion a regardé comme son principal défenseur, l'heresie & la nouveauté comme son fleau, le Clergé de France comme son ornement & sa gloire, & à qui il ne manque que les années pour être mis avec honneur entre les PP. de l'Eglise. La mort vient de nous le ravir, & il n'est point de fidele qui ne doive à sa memoire des soupirs & des regrets immortels. Il s'entretenoit souvent avec ses amis sur une question si épenieuse & si importante. Il leur faisoit entendre qu'il falloit y marcher avec précaution, parce que l'on alloit toûjours entre des pointes de rochers. Plus pénetrant qu'un autre sur la mesure de la revelation écrite ou donnée de main en main, & sur les avantages que les heretiques pouvoient tirer des expressions dont nous nous servons, il vouloit qu'on fut sobre de cette sobriété de sagesse recommandée par l'Apôtre. Tant qu'il a vécu, le terme d'infaillibilité absolue sur les faits doctrinaux, n'a pû passer : combien moins auroit passé celui d'infaillibilité divine sur le sens literal & grammatical. Cette opinion nouvelle est bien heureuse de ne s'être montrée qu'aprés la mort d'un si grand Prelat ; elle n'auroit pas apparamment évité ses traits. Cependant nul autre n'a mis plus que lui en assurance le dépost de la verité sur les dogmés revelez.

Il

Il y en a enfin qui descendent jusqu'à dire qu'absolument parlant non seulement l'Eglise peut se méprendre sur ces sortes de faits : mais qu'effectivement elle s'y est quelque fois méprise ; & qui avec tout cela ne craignent rien pour elles de funestes consequences que M. de Cambrai fait apprehender : mais qui se tiennent au contraire fort en repos & fort en seureté sur la conservation inviolable de tous les dogmes de la foi.

Ils prétendent, par exemple, que la méprise qu'ils supposent être arrivée dans la condamnation que le VI. Concile General a faite des Lettres d'Honorius, n'altera en rien le dogme de la foi, ni dans l'Eglise Greque, ni dans la Latine : parce qu'en même temps que les PP. du Concile trouvoient le Monothelisme dans ces lettres Latines, ils établissoient dans le Concile la verité opposée à l'erreur qu'ils condamnoient ; & cette verité continua à se prêcher très exactement dans l'Orient & dans l'Occident.

La pensée de M. l'Archevêque de Cambrai seroit-elle que tous ceux d'entre les Evêques & les Docteurs qui ne sont pas de son sentiment sur l'infaillibilité grammaticale, non seulement sont dans l'erreur, mais portent atteinte au sacré depost des veritez revelées ; & s'exposent au naufrage de la foi ? Si leur opinion, quelle qu'elle soit, laisse en seureté ce precieux depost, l'infaillibilité gramma-

ticale, qu'ils ne reconnoissent point ; n'est donc pas necessaire pour le conserver.

Cependant M. l'Archevêque de Cambrai crie à haute voix, que si l'on n'admet l'infaillibilité revelée sur le sens literal & grammatical des textes, la promesse de Jesus-Christ pour la conservation de l'Eglise n'est plus serieuse ni digne des bontez de Dieu. *Ainsi*, dit-il, *la promesse ne peut être serieuse & digne des bontez de Dieu qu'autant qu'elle nous assure que l'Eglise ne se trompera jamais dans le choix des paroles qui transmettent le sens revelé*

Pag. 42.

XII. *Quel avantage c'est donner aux heretiques que de faire dépendre de l'infaillibilité grammaticale les promesses de J. C. en faveur de l'Eglise.*

XII.

Il est donc vrai que M. de Cambrai n'a pas craint de faire dépendre la seureté de la parole de Dieu, & l'immutabilité de la promesse de Jesus-Christ en faveur de l'Eglise, d'un sentiment particulier, nouveau, sujet à être contesté, & qui, selon toutes les apparences, sera trouvé faux par toute l'Eglise. Comme si Dieu, qui n'appelle personne à ses conseils, & dont les pensées sont plus élevées au-dessus des nôtres, que le Ciel n'est élevé au-dessus de la terre, n'avoit pas dans la profondeur de sa sagesse mille moiens qui nous sont inconnus pour degager sa parole, quand une fois il l'a certainement donnée. M. de Cam-

Cambrai ne devoit-il pas le supposer ainsi ? Et est-il possible qu'il n'ait pas vû à quoi manifestement il s'exposoit en faisant dépendre l'accomplissement de la parole de Dieu d'un sentiment qui, bien loin d'être decidé comme de foi par l'Eglise, ne se trouve pas même appuyé par les monumens de la tradition d'un seul siecle.

S'il eût dit que l'infaillibilité grammaticale lui paroissoit soutenable ; qu'il y appercevoit une grande liaison avec les promesses faites à l'Eglise : qu'il lui sembloit qu'un des meilleurs moïens pour les bien expliquer étoit d'éclaircir cette matiere, & de montrer que l'Eglise avoit receu de Dieu un don particulier d'infaillibilité pour l'interpretation du sens litteral & grammatical des textes : qu'il eût hasardé ce sentiment comme une opinion qui pouvoit se meurir avec le temps, & trouver des defenseurs ; patience, quelques-uns auroient peut-être pû la recevoir sous cette idée, & considerer à loisir ce qu'elle seroit devenuë : mais de la donner d'abord comme un *objet de foi*, sans lequel le reste *Pag.* 57 des promesses est anéanti ; c'est assurément ce qui doit surprendre.

On dit bien plus, quand il y auroit même une infaillibilité grammaticale revelée & reconnuë de toute l'Eglise, il paroîtroit encore trop hardi de dire, que sans elle Dieu ne pût pas soutenir ni accomplir sa promesse de l'infaillibilité sur la foi.

Que pourra faire desormais M. de Cambrai avec ses principes, quand il voudra attaquer les défenseurs de Jansenius ?

Selon vous, lui diront-ils, Monseigneur, une infaillibilité naturelle & d'évidence ne suffit pas pour nous convaincre que nous avons tort, & pour nous reduire ; & il faut necessairement une infaillibilité absoluë & surnaturelle. Voici vos paroles : " *Dans l'ardeur des disputes, il n'y a qu'une infaillibilité absoluë & surnaturelle fondée sur les promesses, qui puisse dompter l'indocilité de l'esprit humain, aneantir toutes les évidences pretenduës, reünir les esprits malgré les divers préjugez, & les fixer dans une même croiance.* Or quoique vous puissiez dire, Monseigneur, vous n'avez qu'une infaillibilité naturelle & d'évidence à nous opposer : ainsi vous vous êtes desarmé vous-même, & nous sommes en droit de conclure contre vous que vous ne pourrez desormais nous convaincre, ni nous reduire. Il est vrai que vous n'étes pas dans cette pensée, & que vous vous imaginez avoir en main une infaillibilité surnaturelle & divine, quand vous nous presentez l'infaillibilité grammaticale comme revelée & comme renfermée dans l'Ecriture : mais qui le dit ? c'est vôtre sentiment particulier, dont vous ne pouvez avoir tout au plus qu'une évidence naturelle ; l'Eglise l'a-t-elle défini ? l'a-t-elle decidé comme un point de foi ? le pro-

Pag. 71

pose-

pose-t-elle ainsi à croire à tous ses Enfans? Le vissiez-vous dans l'Ecriture comme le Soleil en plein midi, c'est toujours vous, comme particulier qui le voïez, & non l'Eglise qui le propose. Cette évidence ne passe donc point les bornes d'une évidence naturelle? il faut en demeurer là jusqu'à ce que l'Eglise ait parlé ; & il n'y a plus d'armes pour vous.

Allons plus loin. Quand on vous accorderoit ce qui n'est pas, & ce que vous-même êtes bien éloigné de prétendre, que l'Eglise Catholique a défini & declaré comme un Point de Foi vôtre infaillibilité grammaticale ; cette declaration & cette proposition de l'Eglise est-elle connuë autrement que par une évidence & une certitude morale ; chaque particulier a-t-il une revelation que l'Eglise ait decidé, & qu'actuellement elle propose une telle verité, Il faut donc toujours en revenir à l'infaillibilité naturelle & d'évidence. Un degré plutôt, ou un degré plus tard, la difference n'en est pas grande ; & vous voïez bien, Monseigneur, que pour l'interêt de vôtre cause, il eût mieux valu ne vous pas tant presser de dire que quand on n'a qu'une évidence à nous opposer, il n'est pas possible de nous abbatre.

Si les Protestans viennent à leur tour se presenter à M. l'Archevêque de Cambrai, ils pourront encore plus facilement que les défenseurs de Jansenius lui faire voir combien ils peuvent se prévaloir de ses pren-

principes. Vous avoüez, Monseigneur : lui diront-ils ; que la promesse de Jesus-Christ sur l'immutabilité de la Foi dans
P. 39. l'Eglise est *illusoire & indigne des bontez*
& 42. *de Dieu*, si elle n'est appuyée sur l'infail-
P, 87. libilité grammaticale ; car, selon vous, la verification du sens litteral sert de fondement à la declaration de l'Eglise sur le sens revelé, & l'édifice ne peut pas être plus solide que le fondement. Or cette infaillibilité grammaticale qui vous est si chere, ne subsiste presque que chez vous & nous sçavons bien que la plupart de vos Confreres les Evêques de l'Eglise Romaine ne l'admettent pas.. Rien ne nous oblige donc à recevoir l'infaillibilité de vôtre Eglise dans la Foi. Et si les paroles ne vous faisoient pas de peine, nous vous dirions que nous sommes bien autorisez par vous-même à vous dire qu'elle n'est qu'une chimere.

M. l'Archevêque de Cambrai comprend assez combien il est fâcheux d'exposer à ce traitement indigne une promesse si auguste, si solemnelle, si exaltée par les éloges des Saints Peres, & si universellement & invariablement reçûë comme le fondement de l'Eglise.

XIII.

XIII. *Troisième raison contre*

L'injustice qui se commet en cela contre la realité & contre la stabilité des promesses, est d'autant plus grande, que plus

plus on approfondit l'infaillibilité grammaticale, d'où l'on voudroit les faire dépendre, plus on trouve que l'on a bâti sur le sable du monde le plus mouvant.

l'infaillibilité grammaticale; si on l'admet il faut admettre en même temps une infaillibilité d'intelligence dans les peuples, & plusieurs autres infaillibilitez absurdes.

Car enfin cette infaillibilité telle que l'a conçûë M. de Cambrai en suppose necessairement & inévitablement plusieurs autres, ausquelles certainement il n'a pas pensé, & qu'on ne croit pas qu'il veüille admettre, lorsque tranquillement il y pensera. La premiere qui se presente, & que M. de Cambrai, suivant son sistéme ne peut s'empêcher de reconnoître comme necessaire, & comme plus necessaire même que la sienne, c'est une infaillibilité surnaturelle & divine dans les peuples pour bien entendre, selon le sens grammatical, ce que les Pasteurs leur auront bien expliqué; car ce don de bien entendre n'est pas moins essentiel à l'égard des peuples pour les preserver du naufrage de la Foi, que le don de bien parler, à l'égard des Pasteurs? & le défaut de ce don d'intelligence dans les Auditeurs entraîne aprés soi les mêmes consequences déplorables dont M. de Cambrai se sert pour établir la necessité du don de l'infaillibilité grammaticale dans les Pasteurs.

M. de Cambrai craint que le corps des Pasteurs, sans un secours special du S. Esprit, en voulant expliquer en leur propre langue les veritez de la Foi, ne prennent tous sans qu'ils s'en apperçoivent, le oüi pour le non, & ne se trompent

pent dans le ſens naturel des termes qui ſignifieroient l'erreur qu'ils abhorrent, au lieu d'exprimer la verité qu'ils ont en vuë d'établir. Il apprehende que l'erreur ainſi enſeignée ne ſoit reçûë par tous les peuples contre l'intention des Paſteurs, & que par là la foi ne faſſe naufrage; & que l'Egliſe ne ſe renverſe, ſans que perſonne dans les Paſteurs ni dans le peuple y prenne garde; & c'eſt cette crainte qui le fait recourir à un ſecours ſpecial du S. Eſprit pour les Paſteurs, afin qu'ils parlent toujours bien, & qu'ils ne puiſſent jamais ſe méprendre ſur la ſignification propre & naturelle des mots, ni ſur les regles de la Grammaire.

Mais s'il y a lieu de craindre que tous les Predicateurs de l'Egliſe en penſant bien & s'efforçant de bien parler, faute de ce ſecours ſpecial du S. Eſprit, ne s'expriment mal, n'y a-t-il pas autant de ſujet d'apprehender que les peuples faute d'un pareil ſecours ſpecial du S. Eſprit, pour bien entendre, ne prennent mal, & à contreſens ce que les Predicateurs auront bien dit? Cela ſuppoſé, voilà le naufrage de la foi & la deſtruction de l'Egliſe que M. de Cambrai apprehende tant. Que ſert aux Paſteurs, dit-il, de bien croire & de bien penſer, s'ils s'expliquent mal? Et que ſerviroit pareillement qu'ils s'expliquent bien, ſi les peuples les entendent mal? Il vaudroit bien mieux que les Paſteurs ſe mepriſent dans les regles

de la Grammaire, & que les peuples nonobstant ces erreurs grammaticales entendissent & conçûssent bien les veritez dont on les instruiroit, que non pas que les Pasteurs parlassent correctement, & que les peuples comprissent tout le contraire de ce qui leur seroit dit. Les Maîtres en enseignant mal, pour les termes, auroient la foi dans l'esprit, & n'en manqueroient, pour ainsi dire, que dans la bouche; au lieu que les disciples en entendant mal, n'auroient la foi, ni dans l'oreille, ni dans l'esprit.

Si M. de Cambrai trouve qu'il seroit absurde que tous les peuples dans le même tems entendissent mal ce qui leur seroit bien exposé dans leur langue propre & naturelle, pourquoi ne trouvera-t-il pas la même absurdité à dire que tous les Pasteurs s'expliqueroient mal dans une langue où ils sçauroient parfaitement la valeur des termes.

S'il lui paroît hors de toute raison de supposer que les peuples conçoivent l'erreur à la lecture d'un texte, qui exprimera grammaticalement la verité? Ne doit-il pas lui même paroître encore plus déraisonnable de prétendre que les corps des Pasteurs entendra la verité à la lecture d'un texte qui n'exprimera litteralement que l'erreur? & ce qui est encore pis, que ces Pasteurs composeront eux-mêmes un texte d'erreur en voulant exprimer en leur propre langue une verité?

Mais

Mais ce n'est pas tout. Si on a necessairement besoin d'un secours special du S. Esprit pour bien parler, & ensuite pour bien entendre, parce que sans ce secours, il seroit à craindre qu'on ne parlât mal, & qu'on n'entendit mal; par la même raison on en aura aussi besoin pour conserver les especes & les notions des langues qu'on a dans l'esprit, parce que sans cela on les pourroit perdre: Pour continuer d'être en son bon sens, parce qu'autrement on pourroit cesser d'y être, & tomber dans le delire: Pour avoir toujours la liberté de la parole & de l'ouie; parce que mille accidens pourroient en ôter l'usage. Enfin, pour vivre & pour être: parce que absolument parlant, sans ce secours tous les Pasteurs pourroient mourir subitement; & que si quelqu'un de ces accidens arrivoit, la foi cesseroit d'être prêchée, & l'Eglise seroit renversée, n'étant pas possible que la foi s'annonce, s'il n'y a des hommes qui vivent, qui parlent, qui entendent, qui seroient raisonnables, & qui aient des idées de quelque langue.

Il faudra donc reconnoître desormais dans la religion un secours particulier du S. Esprit, en vertu des promesses pour vivre, pour parler, pour entendre, pour raisonner, & consequemment une infaillibilité, non seulement grammaticale & d'expression, mais une infaillibilité d'intelligence, une infaillibili-

té d'idées, une infaillibilité de bon sens, une infaillibilité de parole, une infaillibilité de vie & d'existence.

XIV.

XIV. *Quatrième raison contre l'infaillibilité grammaticale, elle est impraticable & inconcevable, principalemẽt dans la predication de l'Evangile.*

Mais ce qui acheve de déterminer absolument à rejetter l'infaillibilité grammaticale, ou ce secours special du S. Esprit, promis & donné tous les jours au corps des Pasteurs, pour parler infailliblement en termes propres & naturels, pour entendre aussi infailliblement le sens litteral des textes & des livres qui affirment, ou qui contredisent la verité revelée, c'est que dans la pratique on ne comprend pas où elle puisse être placée, ni en quelles circonstances elle soit d'usage.

On presente à l'Eglise assemblée dans un Concile un Livre sur lequel se sont élevées de violentes contestations, & on la conjure de décider s'il contient l'erreur ou la verité, s'il faut le rejetter comme heretique, ou si on doit le recevoir comme catholique.

Ce livre est écrit en langue Armenienne ou Tartare. M. l'Archevêque de Cambrai est du nombre des Prelats qui composent l'Assemblée. On lui demande ce qu'il en pense. Il repond d'abord: que l'Eglise ne peut pas juger d'un livre qui est dans une langue qu'elle n'entend pas, & dés-là il est obligé de modifier les Propo-

les cas où elle ne lui seroit pas necessaire; car avec cette parfaite connoissance d'une langue il n'est pas naturellement possible de s'y tromper, & de ne la pas bien entendre, y aïant une contradiction manifeste entre entendre parfaitement bien le sens d'une proposition, & ne la pas bien entendre. Mais repliquera peut-être M. de Cambrai, il n'est pas ici question simplement d'entendre, il s'agit d'entendre infailliblement. L'Eglise, ajoutera-t-il, se pourroit contenter pour elle-même d'entendre naturellement bien, & d'avoir une certitude d'évidence qu'elle ne se trompe pas : mais elle a besoin pour convaincre les esprits rebelles, & pour les abbatre sous le poids de son autorité, de leur faire voir qu'elle entend infailliblement & divinement bien.

Prenez garde, dira-t-on, à M. de Cambrai; qu'avant que de convaincre les esprits rebelles que l'église entend infailliblement & divinement bien, il faut que vous leur persuadiez qu'elle a une connoissance parfaite de la langue; car selon vous, ce secours special du S. Esprit, pour entendre infailliblement bien les textes, suppose que l'Eglise les entende déja naturellement bien : mais si les esprits rebelles révoquent en doute qu'elle les entende naturellement bien; vôtre infaillibilité grammaticale n'a plus de force auprès d'eux. Si au contraire ils conviennent qu'elle les entend naturellement bien,

&

& que cependant ils refusent encore de se soumettre à son jugement, il n'est plus besoin de recourir à aucune infaillibilité pour les abbatre, il ne reste qu'a les enfermer.

De plus, en supposant que l'infaillibilité grammaticale n'auroit lieu que dans une langue que le corps des Pasteurs assemblez entendroit entierement, il faut supposer aussi qu'il ne suffiroit pas que quelques Pasteurs eussent cette intelligence entiere; mais qu'il faudroit sans doute qu'elle se trouvât en tous, ou dans le plus grand nombre d'entre eux.

Or il est évident qu'il n'y a aujourd'hui que la Langue Latine qui soit ainsi universellement étenduë, & qu'on appelle par cette raison la langue de l'Eglise. L'infaillibilité grammaticale sera donc reduite uniquement à la langue latine. Si cela est, voila cette infaillibilité absolument excluë de la prédication de l'Evangile, puisqu'il est clair qu'on ne prêche plus aujourd'hui les peuples en Latin, & que chaque Nation est instruite en sa propre langue, ou en son patois, souvent bien éloigné des regles de la Grammaire.

Car de dire que les Pasteurs seront infaillibles dans leur langue particuliere autant qu'ils conserveront de conformité avec le texte des décisions qui auroient été faites en Latin, c'est se replonger dans les mêmes difficultez, & dire, par une

une espece de jeu de mots, qu'ils seront infaillibles grammaticalement, quand ils seront infaillibles. . . .

. . . A qui d'ailleurs d'entre les Pasteurs de l'Eglise M. de Cambrai voudroit-il communiquer le don du saint Esprit, jusqu'à rendre ceux qui le recevroient infaillibles sur les regles de la Grammaire? S'il en est qui en eussent un veritable besoin, & qui meritassent, par leur vocation & par leurs travaux, que Dieu leur accordât cette grace; c'est sans doute les hommes Apostoliques qui vont porter l'Evangile parmi les Nations infideles. Cependant on a leur temoignage; & une experience generale fait voir, que rien ne se trouve moins en eux que l'infaillibilité grammaticale dans les langues dont ils sont obligez de se servir pour se faire entendre des peuples à qui ils parlent. Ils étudient ces langues jour & nuit, & avec une peine infinie. Saint François Xavier se faisoit instruire par les petits enfans qui se railloient de lui sur les fautes qu'il commettoit en parlant. Aprés bien des années, & souvent à la fin de leur vie, quelque intelligence qu'ils aient acquise de ces langues, ils ne font encore que begayer en les parlant, & ils tâchent de faire percer la verité au travers de mille barbarismes & de mille fausses prononciations. . . .

Il seroit ennuyeux de rentrer ici dans une nouvelle induction à l'égard des au-

autres Pasteures du Christianisme ; en qui M. de Cambrai ne peut montrer que cette infaillibilité se trouve dans le détail, quoique ce soit dans le détail que le ministére de la predication s'exerce ; & aprés tout, si elle se rencontroit en quelques-uns, il seroit toûjours triste que ce ne fût que dans les hommes habiles qui, pour bien parler, n'ont pas besoin d'un secours special du S. Esprit, & que ce secours fût refusé précisement à ceux à qui il est le plus necessaire, & en qui il seroit le plus utile.

Ici se terminent les quatre preuves par où l'on avoit entrepris de faire voir combien l'infaillibilité grammaticale de M. l'Archevêque de Cambrai est peu soutenable. Il en fait un *objet de foi*, & cependant l'Ecriture n'en parle point, la Tradition n'en apprend rien, les passages qu'il rapporte ne prouvent pas, on n'a nul besoin d'elle pour metere à couvert le depost de la doctrine : elle étend au delà de toute mesure les justes bornes de la foi, & en mettant dans le peuple une infaillibilité d'intelligence dont on ne parla jamais, elle traîne aprés elle une multitude étrange d'autres infaillibilitez absurdes. Par elle, tous les préliminaires de la foi deviennent de foi ; & quand elle s'est, pour ainsi dire, étenduë par tout, il se trouve qu'on ne sçait plus où la placer, & qu'elle se retire de tous les lieux où l'Eglise habite, pour se réduire à une pure Pag. 57.

idée

idée qu'on ne peut appliquer à aucun sujet, & qui n'est d'usage à rien.

Non contente de ne pas faire de bien, elle fait beaucoup de mal. Elle ébranle, &, autant qu'elle peut, elle renverse les promesses les plus solides que Jesus-Christ ait faites en faveur de son Eglise, quand elle ose assûrer qu'il n'est pas possible que ces promesses, quoiqu'à l'épreuve des portes mêmes de l'enfer, puissent subsister sans elle, & en se flatant d'abattre sans ressource les défenseurs de Jansenius & les Protestans elle fournit aux uns & aux autres un nouveau prétexte de se relever.

Pag. 27. Il faut donc se hâter d'en revenir à la *forme des paroles saines*, c'est à dire, à la saine & pure doctrine de l'Eglise, & *Pag.* 28. d'éviter *le discours qui gagne comme la gangréne*

M. PE-vêque de la Rochelle. Déja nous en voyons les premiers progrès. Un Prelat nouvellement placé sur un Siége important, a adopté dans son Ordonnance le sisteme de l'infaillibilité grammaticale. Quelques autres Prelats pourroient l'imiter, & il seroit à craindre que par là nous ne vissions l'Episcopat divisé.

Trevoux Juin. 1704. Déja des Journalistes, qui se piquent de discernement, sont entrez avec joie dans les sentimens de M. l'Archevêque de Cambrai, & ont été ravis de trouver un homme de son merite qui allât plus loin qu'eux sur un sujet qui leur fait plaisir. On ne void

que trop les motifs que peuvent avoir ceux qui ne sont pas tout à fait morts aux esperances du siecle de se jetter dans cette nouvelle route, où l'on a commencé de leur fraïer le chemin. Il est tems de rentrer dans les limites que nos Peres ont posées, & de s'éloigner d'une opinion qui, par tout ce qui vient d'être dit, & malgré ce qu'elle a de specieux & d'attirant, doit paroître une veritable nouveauté.

Il resteroit quelques éclaircissemens à donner sur d'autres endroits de l'Ordonnance, & particulierement sur la maniere dont on y explique la Tradition de l'Eglise, & sur les sentimens qu'on y insinuë dans le sisteme de la grace : mais c'en est assez pour cette fois, & ce qui reste ne paroît pas aussi pressé.

XV. XV.

Les Défenseurs de Jansenius ne peuvent se prévaloir de cet Eclaircissement

Il l'est davantage de déclarer hautement ici, qu'on ne prétend en aucune maniere, par cet Eclaircissement, affoiblir ce que M. l'Archevêque de Cambrai a dit avec autant de verité que de force contre les défenseurs de Jansenius ; de reconnoître que l'Eglise lui est redevable d'avoir trouvé contre eux, ou d'avoir mis dans un nouveau jour, plusieurs argumens capables de les éclairer, de les convaincre, & de surmonter toute resistance qui ne se seroit pas changée en une opiniâtreté invincible :

& que, d'autre part, le tour de politesse, d'honnêteté & de charité qu'il a pris soin de donner à tout ce qu'il leur a dit, est tres-propre à les toucher & à les gagner.

Mais il est d'une souveraine consequence de ne pas attacher cette victoire à l'infaillibilité grammaticale, au lieu de l'attacher à l'obéissance & à la soumission sincere, interieure & filiale que tout fidele doit à l'Eglise.

C'est ce qu'on seroit en état de demontrer ; & on n'y balanceroit pas si la sagesse du Roi n'avoit fait défendre par les premiers Magistrats du Roiaume, de rien écrire sur cela qui eût l'air ou l'apparence de renouveller les disputes.

Après tout, les demonstrations les plus évidentes ne sont que de foibles instrumens pour la conversion des hommes. Les défenseurs de Jansenius sont dans l'égarement, quelques-uns avec plus de lumiere, d'autres avec une entiere ignorance. Il faut prier pour eux, comme nous souhaiterions maintenant qu'on priât pour nous, si nous étions à leur place. Leur parfait retour sera l'ouvrage de la grace de Jesus-Christ.

FIN.

LETTRE
DE M. PETIT-PIED
DOCTEUR
ET PROFESSEUR DE SORBONNE
A
M^R. SON FRERE.

JE viens de prendre une resolution, mon cher frere, qui paroîtra sans doute étrange, mais je vous prie de ne la point condamner dans les tristes extremitez où je me trouve reduit. Je reçois de toutes parts des avis effraïant. On m'annonce incessament & de tous côtez les derniers rigueurs. On menace d'ajoûter à un nouvel exil l'horreur d'une prison perpetuelle. J'ai crû que ce seroit une temerité, & que ce seroit même tenter Dieu que demeurer exposé à des peines qui seroient au dessus des forces de mon esprit & de mon corps. J'ai pris enfin malgré moy avec des combats infinis le parti de me retirer.

Combien de fois m'étois-je rassuré par la clemence du Roy, par les bontez de Monseigneur le Cardinal de Noailles, par le témoignage de ma conscience, par la simplicité de

ma conduite que je croiois devoir me mettr à couvert des extremes craintes ? Mais j'ai reç des avis redoublez, qui ne m'ont paru qu trop certains de la part même de personnes instruites & qui ne se seroient pas le cruel plaisi de m'allamer sans raison.

Mr. l'ancien Evêque d'Autun dit il y quelques jours à M. l'Oppin Chanoîne d Beaune, qui me l'a redit, & qui l'a dit d'autres personnes qu'il n'y alloit pa moins que de la prison pour moy. Je vous a envoié une lettre de M. l'Abbé le Moine o vous avez pû voir les menaces d'une priso perpetuelle. J'en ai reçû bien d'autres, la plû part anonimes, qui m'avertissent que ce brui est assez public & répandu dans Paris. Vou m'en avez même parlé plusieurs fois dans vo lettres. M. Durieux m'écrivit il y a quelqu temps que je serois privé des Sacremens, & qu'il m'arriveroit même quelque chose de pis On voit bien qu'un homme si vertueux ne parl pas ainsi de lui même, car je suis persuadé qu'i ne cônoit rien de pis aprés le peché & la priva tion de la grace, que la separation des Sacremen

Personne n'est plus remply que lui de c sentiment si pieux & si touchant de S. Jea Chrisostome : *Unus sit vobis dolor hâc esc privari.* Mais il m'écrit suivant les discour des hommes qui jugent & qui parlent ... il n'a fait que suivre les bruits communs, q sans doute ont leur fondement dans cette tri

extremité, mon cher Frere, ne me condamnez pas si j'ai crû devoir prendre un parti que la Religion Chrêtienne non seulement ne condamne point, mais qu'elle approuve & conseille en certainnes occasions.

Mr. le Doyen & Mad. le Blanc ne savent rien de la resolution que j'ai prise. J'ai seulement laissé une lettre pour M. le Doyen qu'il trouvera aprés mon depart. Je vous prie de leur écrire & de leur marquer à l'un & à l'autre toute ma reconnoissance.

Je vous recommande aussi mon valet qui n'a rien sçû de mon dessein. On lui donnera ici ce qui sera necessaire pour s'en retourner à Paris, & vous lui paierez, s'il vous plaît les gages que je lui dois.

Il est inutile de vous marquer le lieu de ma retraite. J'y demeurerai tant qu'il plaira à Dieu dans l'obscurité, dans le silence, dans l'amour de la paix, & dans le même éloignement où vous m'avez toûjours vû de répandre dans le public des écrits contentieux.

J'ai sacrifié tout ce qui m'étoit le plus cher dans le monde au témoignagé de ma conscience, que je n'ai pû trahir. Je m'efforce de m'avancer vers le Ciel & de ne desirer plus rien sur la terre pour entrer dans la disposition de S. Ignace le Martir : *Nunc incipio Christi esse discipulus, nihil desiderans eorum quæ videntur.*

Je n'aurai peut-être jamais, mon cher Frere, la consolation de vous voir & de vous embras-

fer, ni ma Sœur, ni mon Frere de Charmont. Je prie Dieu que les liens de la charité nous unissent encore plus étroitement & plus parfaitement que ceux du sang. Je me recommande à vos prieres, & je ne vous oublirai jamais dans les miennes. Je suis mon tres-cher Frere avec toute la tendresse & l'attachement possible, vôtre, &c.

NICOLAS PETIT PIED.

Le . . . . . Novembre 1704.

Mes complimens tres tendres & tres respectueux à mon Oncle, à Mr. Mad. Rabouyn, & à Mr. de Charmont.

EXTRAIT.

De la Lettre de Mr. l'Abbé le Moine écrite de Sorbonne le 3. Octobre 1704.

. . . . *Car vous ne devez pas douter que cette affaire icy n'ait encore des suites plus facheuses, & qu'on ne vous pousse dans les formes pour en venir à une excommunication qui selon toutes les apparences sera suivie d'une prison perpetuelle.*

EXTRAIT.

De la Lettre de Mr. Durieux du 21. Octobre 1704.

. . . . *Quand les choses en viennent au point où elles en sont, peut on se laisser exclure des Societez dont on est membre, se voir privé de ses fonctions saintes des Sacremens, & peut-être encore exposé à pis plûtôt que de changer de sentiment.*

5v8



